



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

20 21

RAPPORT

IMPRESSUM

RÉDACTION

Administration fédérale des finances

Internet: www.efv.admin.ch

DISTRIBUTION

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

No d'art. 601.303.21f

TABLE DES MATIÈRES

A	RAPPORT ANNUEL	3
	APERÇU DES RÉSULTATS	5
1	DONNÉES DE BASE	9
	VALEURS PATRIMONIALES	10
	ENGAGEMENTS	12
	CAPITAL PROPRE	14
	INVESTISSEMENTS	15
	COLLABORATEURS	16
2	SECTEURS	17
	21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES	17
	22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE	18
	23 SECTEUR DES ENTREPRISES	20
	24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES	22
3	CARACTÉRISTIQUES	25
	31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES	25
	32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION	28
	33 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION	30
	34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE	32
B	RAPPORT FINANCIER	35
1	COMPTE ANNUEL	37
	11 COMPTE DE RÉSULTATS	37
	12 BILAN	38
	13 COMPTE DES FLUX DE FONDS	39
	14 ÉTAT DU CAPITAL PROPRE	40
2	ANNEXE AU COMPTE ANNUEL	43
	21 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ	43
	22 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET L'ÉVALUATION	45
	23 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE ANNUEL	50
	24 TABLEAU DES PARTICIPATIONS	65

CONVENTION RELATIVE AUX DONNÉES

Tout au long du présent message, les symboles suivants ont été utilisés dans les tableaux:

–	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
n.d.	Donnée non disponible
n.q.	non quantifiable
CHF	Francs suisses
mio	Million
mrd	Milliard
%	Pourcent
Δ	Différence
$\emptyset$	Moyenne
>	Supérieur à
<	Inférieur à
EPT	Equivalents plein temps

APERÇU DES RÉSULTATS

Les dépenses relatives aux mesures visant à endiguer la pandémie de COVID-19 ont continué à marquer de leur empreinte le résultat du compte consolidé de la Confédération (CCC). Celui-ci clôt l'exercice 2021 sur un déficit de 5,4 milliards.

APERÇU DES RÉSULTATS

mio CHF	2020	2021	Δ 2020-21 val. abs.
Compte de résultats			
Résultat de l'exercice	-14 205	-5 357	8 848
Secteur de l'administration fédérale	-16 417	-10 149	6 268
Secteur des entreprises	227	2 372	2 145
Secteur des assurances sociales	1 986	2 421	435
Bilan			
Capital propre	66 320	62 593	-3 727
Compte des flux de fonds			
Total des flux de fonds	-16 627	6 197	22 824
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	-3 245	10 238	13 483
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-11 772	-10 411	1 360
Flux de fonds provenant des activités de financement	-1 610	6 371	7 981
Personnel			
Effectifs en équivalents plein temps	161 265	156 603	-4 662

RÉSULTAT ANNUEL À NOUVEAU FORTEMENT MARQUÉ PAR LA PANDÉMIE DE COVID-19

Le compte de résultats a clos l'exercice sur un déficit de 5,4 milliards. Les charges requises pour endiguer la pandémie de COVID-19 à hauteur de 13,7 milliards ont été la cause principale de ce résultat négatif.

Le *secteur de l'administration fédérale* a enregistré un déficit de 10,1 milliards (- 16,4 mrd en 2020). Pour financer les mesures visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, il a effectué des dépenses de 13,9 milliards (16,8 mrd en 2020). Quant aux revenus fiscaux, ils ont progressé de 3,0 milliards. L'impôt fédéral direct (+ 1,2 mrd) et la TVA (+ 1,4 mrd) ont connu les hausses les plus importantes.

Le *secteur des entreprises de la Confédération* a enregistré, en 2021, un bénéfice de 2,4 milliards (0,2 mrd en 2020). Il a donc retrouvé un niveau similaire à celui d'avant la crise du coronavirus. Les entreprises ont bénéficié de mesures COVID de la part de la Confédération dans le domaine des transports et d'effets spéciaux relatifs aux charges de personnel et de prévoyance.

Le *secteur des assurances sociales* a clos l'exercice 2021 sur un excédent de 2,4 milliards, en hausse de 0,4 milliard par rapport à 2020. Son résultat de répartition a été à nouveau positif (0,5 mrd comme en 2020). Le résultat financier des fonds de compensation (1,9 mrd, contre 1,5 mrd en 2020) a contribué de manière déterminante à cette amélioration.

Le capital propre consolidé a régressé de 3,7 milliards pendant l'exercice sous revue. Cette diminution est essentiellement liée au résultat annuel négatif de 5,4 milliards. Plusieurs opérations comptabilisées directement dans le capital propre (1,7 mrd en termes nets), pour la plupart des modifications d'évaluations concernant des engagements de prévoyance et des modifications dans la présentation des comptes, ont permis d'atténuer la baisse du capital propre.

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé de la Confédération fournit une vue d'ensemble de l'état des finances, de la fortune et des revenus de la Confédération en tant que groupe. Ses chiffres concernent l'administration fédérale ainsi que les entreprises et les assurances sociales de la Confédération.

AFFLUX DE FONDS NETS EN 2021

Les *afflux de fonds provenant des activités opérationnelles* ont atteint 10,2 milliards au total. Cette évolution positive en comparaison avec 2020 (année pour laquelle des sorties de fonds de l'ordre de 3,2 mrd avaient été enregistrées) résulte presque exclusivement du budget de la Confédération. Il convient néanmoins de relativiser cet afflux, puisque certaines sorties importantes grèvent le budget fédéral avec un décalage. C'est ainsi que la moitié des rentrées nettes au titre de l'impôt anticipé (10 mrd) fera probablement l'objet de demandes de remboursement. En outre, une bonne partie des contributions allouées au titre des mesures COVID n'ont pas encore été versées à la date de clôture du bilan (notamment dans le domaine des mesures pour les cas de rigueur [4,2 mrd] et des tests de dépistage du COVID-19 [1,3 mrd]).

Les *sorties de fonds issues des activités d'investissement* se sont montées à 10,4 milliards nets. Un montant de 10 milliards au total a été requis au titre des immobilisations corporelles et incorporelles. Des investissements importants ont été effectués notamment dans les infrastructures de transport (routes: 1,9 mrd, infrastructures ferroviaires: 2,7 mrd) et dans les infrastructures de télécommunication (1,5 mrd). Des montants élevés ont également été investis dans des biens-fonds ou bâtiments (1,4 mrd), des biens meubles et d'autres immobilisations corporelles (1,6 mrd) ainsi que des logiciels (1,1 mrd). Ces investissements ont été accompagnés par des amortissements pour un montant de 8,5 milliards.

D'un total de 6,4 milliards, le résultat des *flux de fonds provenant des activités de financement* a été positif. Les opérations de mise en pension sur le marché interbancaire (20,7 mrd) ainsi que les emprunts et les prêts bancaires (3,6 mrd) ont généré des afflux de fonds nets. Parallèlement, les fonds de clients (14,8 mrd), les papiers monétaires (2,5 mrd) et les versements de dividendes (0,6 mrd) ont engendré des sorties de fonds.

Au final, les entrées de fonds ont totalisé 6,2 milliards. Les liquidités et placements financiers à court terme ont donc augmenté de 6,2 milliards par rapport à l'année précédente.

PERSONNEL

Les effectifs ont diminué de 4662 équivalents plein temps (EPT) au total par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse résulte cependant en premier lieu du fait que l'effectif de la division Swiss Post Solutions, qui doit être vendue, n'a plus été pris en compte en 2021 (6393 EPT en 2020). Si l'on exclut ce facteur spécial, les effectifs de la Poste ont augmenté de 511 EPT. Des postes ont également été créés dans le domaine des EPF (+ 506 EPT), aux CFF (+ 445 EPT), dans l'administration générale de la Confédération (+ 276 EPT) et chez Skyguide (+ 114 EPT). Les effectifs ont, en revanche, diminué à Swisscom (- 157 EPT).

UTILITÉ DU COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Les unités intégrées dans le compte consolidé sont toutes subordonnées à la Confédération. Afin d'informer sur la marche de leurs activités ainsi que sur leur situation patrimoniale et financière, ces unités publient chacune séparément un rapport annuel sur l'état de leurs finances.

Étant donné que ces unités sont associées par des liens étroits de participation et qu'elles effectuent d'importants transferts de fonds entre elles, les rapports séparés sur l'état des finances ne permettent pas de fournir une vue d'ensemble complète de la situation de la fortune, des finances et des revenus de la Confédération. Le compte consolidé remédie à ce problème en fournissant une vue d'ensemble en termes nets de la situation financière de la Confédération. Le *compte de la Confédération*, pour sa part, concerne uniquement l'administration fédérale centrale. Des informations détaillées sur les différences entre le compte consolidé et le compte de la Confédération figurent au chap. A 33.

MESURES FINANCIÈRES PRISES POUR ENDIGUER LA PANDÉMIE DE COVID-19

En 2021, les mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID-19 ont grevé le compte de résultats pour un montant de 13,7 milliards (16,8 mrd en 2020).

Total mio CHF	2020	2021
Charges	16 804	13 744
Contributions à fonds perdu	14 069	13 737
Acquisitions de matériel	334	473
Dépréciations de prêts	9	-
Charges de cautionnement	2 392	-466

Contributions à fonds perdu

Versées aux bénéficiaires sans obligation de remboursement, les contributions à fonds perdu ont été financées uniquement par le secteur de l'administration fédérale. En effet, les contributions à des tiers au titre des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et des allocations pour perte de gain due au COVID-19, versées par l'intermédiaire des assurances sociales, ont été répercutées au sein du groupe sur le secteur de l'administration fédérale.

mio. CHF	2020	2021
Contributions aux assurances sociales		
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	10 775	4 358
Allocations pour perte de gain due au COVID-19	2 201	1 799
Autres contributions à fonds perdu		
Mesures cantonales pour les cas de rigueur	-	4 194
Prise en charge des coûts des tests de dépistage COVID-19	417	2 279
Contribution à l'initiative pour la sécurité sanitaire mondiale (Accélérateur ACT)	-	300
Contributions aux transports publics	400	278
Contributions au domaine du sport	100	227
Diverses mesures dans le domaine de la santé	-	177
Contributions au domaine de la culture	166	135
Aide humanitaire et coopération au développement	132	45
Contribution au secteur du tourisme	13	27
Élargissement de l'aide indirecte à la presse	12	17
Autres mesures (bouclier de protection, promotion des exportations)	-	15
Charges supplémentaires OFS (relevé et évaluation des données)	-	11
Convocation des personnes astreintes au service de la protection civile	9	5
Aides d'urgence aux écoles suisses à l'étranger	-	2
Garde des enfants	36	-7
Relations intragroupes		
dont au niveau des entreprises de la Confédération	-192	-125
Total en faveur de tiers	14 069	13 737

Les contributions intragroupes concernent les transports publics.

Acquisitions de matériel

Les acquisitions de matériel effectuées visaient à garantir les soins médicaux de base. Elles portaient avant tout sur le matériel sanitaire et les vaccins. La majeure partie de ces biens devrait être revendue.

En 2021, ces acquisitions ont nécessité des dépenses d'un total de 664 millions (620 mio en 2020). Une partie de ces biens à hauteur de 75 millions a été revendue (45 mio en 2020). Un montant de 473 millions a été porté au débit du compte de résultats 2021 compte tenu du matériel utilisé et des corrections de valeurs (334 mio en 2020). Des acomptes de 242 millions et des stocks de matériel de 116 millions ont été inscrits au bilan au 31 décembre 2021.

Mesures/secteur mio CHF	Matériel sanitaire	Vaccins	Total
État au 1.1.2021	215	26	242
Acquisition	44	621	664
Vente	-9	-66	-75
Utilisation / réévaluations	-174	-300	-473
État au 31.12.2021	77	281	358

Prêts

En 2021, des prêts d'un montant de 330 millions ont été accordés dans le cadre de la lutte contre la pandémie. De ce montant, une part de 250 millions était destinée à Skyguide (secteur des entreprises de la Confédération).

Les prêts octroyés sont assortis d'une obligation de remboursement. C'est pourquoi ne figurent au compte de résultats que les défauts de paiement déjà enregistrés ou prévus. Aucune dépréciation des valeurs de prêts n'a été opérée en 2021.

Cautionnements

Afin de permettre aux entreprises privées de disposer de liquidités, la Confédération avait largement cautionné en 2020 des crédits octroyés par les banques commerciales. Les montants les plus importants ont été requis pour les cautionnements solidaires en faveur des petites et moyennes entreprises (PME; 15,3 mrd en 2020) et les garanties accordées aux compagnies aériennes (1,3 mrd en 2020). Ces cautionnements couvrent une période pluriannuelle.

Les montants accordés à ce titre en 2021 ont été nettement moins importants. Dans le cadre du programme des *mesures pour les cas de rigueur*, des garanties à hauteur de 212 millions ont été accordées par la Confédération. Une provision de 29 millions a été constituée afin de couvrir les défauts de paiement attendus.

Une provision de 2,3 milliards avait été constituée en 2020 pour couvrir les futures pertes sur les *cautionnements solidaires liés au COVID-19*. En 2021, les défauts de paiement se sont montés à 238 millions et des crédits de transition pour un montant de 3,3 milliards ont été remboursés. Le volume des cautionnements en cours a donc été réduit à 12 milliards à la fin de l'année 2021. En outre, suite à sa réévaluation au 31 décembre 2021, la provision a été réduite de 495 millions avec incidences sur le résultat.

Les *cautionnements accordés aux compagnies aériennes* n'ont guère varié par rapport à l'année précédente (1,3 mrd). Aucun défaut de paiement n'a été enregistré et aucune provision n'a dû être constituée pour parer aux futurs défauts de paiement attendus.

Mesures mio CHF	Crédits de Mesures pour les cas transition*	de rigueur	Aviation	Total
Provisions au 1.1.2021	2 332	-	-	2 332
Utilisation (défauts de paiement)	-238	-	-	-238
Constitution (+) / dissolution (-)	-495	29	-	-466
Provisions au 31.12.2021	1 599	29	-	1 628
Cautionnements en cours au 1.1.2021	15 270	-	1 354	16 624
Cautionnements en cours au 31.12.2021	12 002	212	1 354	13 568

1 DONNÉES DE BASE

VALEURS PATRIMONIALES

Les valeurs patrimoniales présentent un volume important d'actifs financiers et d'actifs d'infrastructure.

Les *actifs financiers* proviennent, en majeure partie, de placements effectués par PostFinance, mais aussi de la fortune des fonds des assurances sociales.

Les *actifs d'infrastructure* sont principalement liés à l'exécution des tâches de la Confédération dans les domaines de la mobilité (routes nationales, transports ferroviaires) et de la défense.

ENGAGEMENTS

Les engagements en cours sont inscrits au bilan, tandis que les engagements potentiels sont gérés hors bilan.

Les *engagements inscrits au bilan* concernent, en particulier, les avoirs des clients de PostFinance ainsi que les emprunts fédéraux et les papiers monétaires. En outre, les provisions importantes constituées en vue de couvrir de futures sorties de fonds attendues ainsi que les engagements de prévoyance en faveur du personnel sont inscrits au passif.

Les *engagements non portés au bilan* sont, pour l'essentiel, les engagements conditionnels liés à des garanties et des cautionnements, les engagements de capital envers des banques de développement et les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation.

CAPITAL PROPRE

Le capital propre consolidé se monte à 63 milliards au total. De ce total, un montant de 9 milliards appartient aux actionnaires minoritaires des entreprises consolidées (qui détiennent avant tout des participations minoritaires dans Swisscom et BLS Réseau SA). Le capital propre revenant à la Confédération se monte, par conséquent, à 54 milliards.

En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution de tâches générales. Des fonds sont considérés affectés dans le compte consolidé lorsque, au moment de leur afflux, leur utilisation a déjà été prédéfinie par une loi ou le bailleur des fonds.

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération effectue des investissements importants dans les actifs d'infrastructure. En 2021, ses investissements se sont montés à 11 milliards. En parallèle, la valeur des actifs d'infrastructure a diminué de 9 milliards en raison des amortissements effectués.

COLLABORATEURS

La Confédération offre 156 600 postes équivalents plein temps (EPT). Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (58 600 EPT) et celui des entreprises (98 000 EPT). Le secteur des assurances sociales n'emploie pas de collaborateurs, car les tâches opérationnelles des assurances sociales sont effectuées par les collaborateurs du secteur de l'administration fédérale ou par ceux des caisses de compensation, qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation.

VALEURS PATRIMONIALES

206 MRD ACTIFS FINANCIERS

64 MRD



LIQUIDITÉS

Le manque de possibilités en matière de placements a entraîné la constitution de liquidités élevées. Par conséquent, PostFinance et l'administration générale ont déposé des montants importants auprès de la Banque nationale suisse.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/11*

24 MRD



CRÉANCES/COMPTES DE RÉGULARISATION

Il s'agit principalement de créances résultant de livraisons et de prestations (5 mrd), de créances fiscales et douanières (5 mrd), d'avoirs vis-à-vis des caisses de compensation (6 mrd) et de comptes de régularisation d'actifs (7 mrd).

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/12*

118 MRD



PLACEMENTS FINANCIERS

Les placements financiers correspondent en majeure partie à des investissements dans des placements à taux fixe, qui s'élèvent à 72 milliards, soit à 61 % du total des placements. Pour le reste, ces fonds concernent des prêts (20 mrd) et d'autres placements financiers.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/13*



45 MRD

INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE

La valeur inscrite au bilan pour l'infrastructure ferroviaire existante appartenant à des entreprises contrôlées par la Confédération s'élève à 36 milliards. En outre, des installations ferroviaires figurent au bilan au titre des immobilisations en cours pour un montant de 9 milliards.



33 MRD

ROUTES NATIONALES

La valeur inscrite au bilan du réseau actuel de routes nationales s'élève à 24 milliards. En outre, les immobilisations en cours englobent 9 milliards destinés aux tronçons de routes nationales en construction.



28 MRD

BIENS-FONDS/BÂTIMENTS

La valeur des bâtiments et des biens-fonds atteint 28 milliards. Les constructions importantes en termes de valeur sont portées à l'actif tant dans le domaine militaire que dans le domaine civil (par ex. les bâtiments de formation des entreprises ferroviaires, de l'administration ou des EPF). Les biens-fonds sont liés essentiellement à la construction des routes nationales et au domaine militaire.



16 MRD

BIENS MEUBLES/ AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les biens meubles et les autres immobilisations corporelles de la Confédération affichent une valeur comptable de 16 milliards. Le matériel roulant et les parcs de véhicules des entreprises de transport représentent le poste le plus important (8 mrd).



8 MRD

MATÉRIEL D'ARMEMENT

Les stocks de munitions de l'armée figurent au bilan sous les stocks pour un montant de 4 milliards. Le matériel d'armement inscrit à l'actif fait partie des immobilisations corporelles pour un montant de 4 milliards. Toutefois, seuls les systèmes principaux d'armement sont inscrits au bilan. De ce fait, la valeur effective du matériel d'armement est sensiblement plus élevée.



8 MRD

TÉLÉCOMMUNICATION

Les infrastructures de télécommunication, d'une valeur de 8 milliards, figurent uniquement au bilan de Swisscom.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/14 et B 23/15*

ENGAGEMENTS

249 MRD ENGAGEMENTS PORTÉS AU BILAN

96 MRD 

AVOIRS DES CLIENTS

À la clôture du bilan, les engagements liés aux avoirs des clients atteignent 96 milliards. Ils se composent des avoirs des clients auprès de PostFinance et de la Caisse d'épargne du personnel fédéral.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/19*

105 MRD 

EMPRUNTS/MARCHÉ MONÉTAIRE

La Confédération se finance essentiellement en émettant des emprunts et des papiers monétaires. L'administration générale couvre en grande partie les besoins des unités externalisées. Outre l'administration fédérale, seules la Poste et Swisscom ont des dettes importantes sur les marchés financiers.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/19*

5 MRD 

PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les engagements nets liés à la prévoyance professionnelle sont estimés à 5 milliards. Ce chiffre est le résultat d'un calcul actuariel qui dépend fortement de l'évolution des taux sur lesquels il est fondé.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/21*

43 MRD 

PROVISIONS

Eu égard à ses multiples activités, la Confédération est exposée à des risques variés, pour lesquels des provisions doivent être portées au bilan. Une provision est inscrite lorsqu'un événement est survenu qui laisse supposer une sortie de fonds dont la date exacte et le montant sont encore inconnus.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/20*



25 MRD

CAUTIONNEMENTS/GARANTIES

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération se porte garante envers des tiers, afin de dédommager le bailleur de fonds en cas de défaut de paiement de l'emprunteur. Les garanties de prêts octroyées par la Confédération permettent aux emprunteurs de lever des fonds à des conditions avantageuses.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/23*



9 MRD

ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations dans les banques de développement font partie de l'aide multilatérale suisse au développement. Seule une part restreinte des participations étant effectivement versée, le reste figure en tant qu'engagements de capital dans les engagements conditionnels.

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/23*



10 MRD

ENGAGEMENTS D'ASSURANCE DE L'ASRE

Les engagements d'assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) s'élevaient à 10 milliards à la clôture du bilan. Ils se composaient de polices d'assurance (7 mrd) et d'accords de principe (3 mrd).

— *Commentaire détaillé: ch. en annexe B 23/25*

CAPITAL PROPRE

52 MRD CAPITAL PROPRE AFFECTÉ

4 MRD



ROUTES/TRAFIC D'AGGLOMÉRATION

Ces dernières années, le financement spécial destiné à la construction de routes et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération ont enregistré des entrées de fonds provenant de recettes fiscales affectées supérieures aux dépenses d'investissement consenties. À l'avenir, ces ressources serviront à couvrir les dépenses auxquelles elles sont affectées.

- 6 MRD



TRAFIC FERROVIAIRE

Par le passé, les dépenses du fonds d'infrastructure ferroviaire FIF ont été supérieures aux ressources affectées à cet usage. Par conséquent, le capital propre du FIF est négatif.

47 MRD



ASSURANCES SOCIALES

Le capital propre des assurances sociales de la Confédération est considéré comme un actif lors de la consolidation. Toutefois, le patrimoine de ce fonds est affecté aux tâches des assurances sociales.

7 MRD



AUTRES FONDS AFFECTÉS

Les autres fonds affectés comprennent les fonds spéciaux et les financements spéciaux attribuables au capital propre ainsi que les fonds affectés du domaine des EPF.

6 MRD



CAPITAL-RISQUE

En raison de leurs activités commerciales, tant PostFinance que l'ASRE sont tenues de constituer un capital-risque approprié.

-4 MRD



AUTRE CAPITAL PROPRE

L'autre capital propre peut servir à l'exécution de tâches générales.

— *Commentaire détaillé: chapitre B14 État du capital propre*

INVESTISSEMENTS

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération effectue des investissements importants dans les actifs d'infrastructure. Ces investissements s'accompagnent d'une diminution, sous la forme d'amortissements, des actifs d'infrastructure existants.

		INVESTISSEMENTS	AMORTISSEMENTS
	INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE	2,7 MRD	-1,2 MRD
	ROUTES NATIONALES	1,9 MRD	-1,6 MRD
	BIENS-FONDS/BÂTIMENTS	1,4 MRD	-1,0 MRD
	BIENS MEUBLES/ AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1,6 MRD	-1,9 MRD
	MATÉRIEL D'ARMEMENT	0,3 MRD	-0,6 MRD
	TÉLÉCOMMUNICATION	1,5 MRD	-1,2 MRD
	LOGICIELS	1,1 MRD	-1,0 MRD

COLLABORATEURS

La Confédération offre 156 600 postes équivalents plein temps (EPT).
Ces postes sont répartis entre le secteur de l'administration fédérale (58 600 EPT) et celui des entreprises (98 000 EPT).

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

38 000

ADMINISTRATION
GÉNÉRALE DE
LA CONFÉDÉRATION

19 900

EPF

700

AUTRES

33 200

POSTE

33 900

CFF

18 900

SWISSCOM

9000

RUAG

1500

SKYGUIDE

1500

AUTRES

ENTREPRISES



15,9 MRD

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Salaires et traitements versés aux collaborateurs.



1,7 MRD

VERSEMENTS – 1^{ER} PILIER

Cotisations de l'employeur versées aux propres assurances sociales (AVS, AI, APG, AC).



1,9 MRD

VERSEMENTS – 2^E PILIER

Cotisations ordinaires de l'employeur versées aux caisses de prévoyance du 2^e pilier.

2 SECTEURS

21 VUE D'ENSEMBLE DES UNITÉS CONSOLIDÉES

Les chiffres consolidés sont présentés par domaine ou secteur. Très hétérogènes, les secteurs du compte consolidé de la Confédération (CCC) présentent d'importantes différences les uns par rapport aux autres en ce qui concerne les risques encourus et les résultats obtenus. Les données publiées dans le CCC doivent permettre au lecteur d'obtenir un aperçu différencié de la situation financière de chaque secteur.

Compte consolidé de la Confédération

ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Essentiellement des unités financées par l'impôt

Compte de la Confédération

Administration générale

Comptes spéciaux

Fonds d'infrastructure ferroviaire FIF
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération FORTA

Unités administratives décentralisées

Écoles polytechniques fédérales EPF
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP
Institut fédéral de métrologie METAS
Innosuisse
Pro Helvetia
Musée national suisse MNS

ENTREPRISES

Essentiellement des unités non ou en partie financées par l'impôt

Entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation

Chemins de fer fédéraux CFF
Swisscom SA
La Poste Suisse SA
AlpTransit Gotthard SA
RUAG (BGRB Holding SA)
Skyguide SA
SIFEM SA
BLS Réseau SA

Unités administratives décentralisées

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Institut fédéral de la propriété intellectuelle IPI
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision ASR
Assurance suisse contre les risques à l'exportation ASRE
Société suisse de crédit hôtelier SCH
Service suisse d'attribution des sillons SAS
Swissmedic

ASSURANCES SOCIALES

Assurances sociales de la Confédération

Assurances sociales

Assurance-vieillesse et survivants AVS
Assurance-invalidité AI
Allocations pour perte de gain APG
Allocations familiales dans l'agriculture AFA
Assurance-chômage AC

22 SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Les mesures prises pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 ont engendré des dépenses de 13,9 milliards. Le déficit annuel de 10,1 milliards est un peu moins important que l'année précédente grâce à des revenus fiscaux élevés.

SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2020	2021	Δ 2020-21	
			val.abs.	en %
Revenus fiscaux	67 237	70 238	3 001	4.5
Impôt fédéral direct	24 146	25 393	1 248	5.2
Impôt anticipé	5 216	4 900	-316	-6.1
Droits de timbre	2 421	2 608	187	7.7
Taxe sur la valeur ajoutée	22 100	23 539	1 439	6.5
Autres impôts à la consommation	8 046	8 459	413	5.1
Revenus fiscaux divers	5 309	5 339	30	0.6
Autres revenus relevant de la puissance publique	1 989	2 721	732	36.8
Revenus divers	2 691	2 997	306	11.4
Revenus opérationnels	71 918	75 956	4 038	5.6
Charges propres	-18 743	-18 539	204	-1.1
Charges de personnel	-8 652	-8 560	91	-1.1
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-6 729	-6 688	41	-0.6
Amortissements et dépréciations	-3 363	-3 291	72	-2.1
Charges de transfert	-69 246	-67 242	2 004	-2.9
Contributions au secteur des assurances sociales	-29 640	-23 321	6 318	-21.3
Contributions au secteur des entreprises fédérales	-3 579	-3 752	-173	4.8
Contributions à des tiers	-36 027	-40 168	-4 141	11.5
Parts des cantons aux revenus de la Confédération	-6 470	-6 819	-349	5.4
Péréquation financière en faveur des cantons	-3 478	-3 497	-19	0.6
Réduction individuelle de primes (RIP), en faveur des cantons	-2 850	-2 874	-24	0.8
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	-1 664	-1 772	-108	6.5
Indemnités à des collectivités publiques	-1 444	-1 333	111	-7.7
Contributions à des organisations internationales	-2 861	-1 959	902	-31.5
Paiements directs versés dans l'agriculture	-2 811	-2 811	0	-0.0
Encouragement des énergies renouvelables	-1 245	-1 288	-43	3.5
Institutions chargées d'encourager la recherche	-1 115	-1 156	-41	3.7
COVID-19 cas de rigueur	-	-4 194	-4 194	-
Prise en charge des coûts des tests de dépistage COVID-19	-417	-2 279	-1 862	446.5
Cautionnements solidaires COVID-19	-2 392	487	2 879	-120.4
Autres contributions à des tiers	-9 278	-10 672	-1 393	15.0
Charges opérationnelles	-87 989	-85 781	2 208	-2.5
Résultat opérationnel	-16 071	-9 825	6 246	
Revenus financiers	388	367	-21	-5.3
Charges financières	-1 072	-878	194	-18.1
Résultat financier	-684	-510	173	
Part dans le résultat des sociétés associées	338	186	-152	
Résultat de l'exercice	-16 417	-10 149	6 268	

REVENUS OPÉRATIONNELS

En 2021, les *revenus fiscaux* ont atteint 70,2 milliards, ce qui correspond à une progression de 3,0 milliards. Cette évolution est imputable, avant tout, à la hausse du produit de l'impôt fédéral direct (IFD; + 1,2 mrd) et de la TVA (+ 1,4 mrd). Cette dernière a profité de la forte croissance de la consommation et des prix à l'importation, alors que l'IFD a bénéficié du niveau supérieur aux attentes des recettes provenant de l'année fiscale 2019.

D'un montant de 5,7 milliards, les *revenus non fiscaux* ont dépassé de 1,0 milliard le niveau de l'année précédente. La croissance la plus marquée a été enregistrée par le bénéfice versé par la Banque nationale suisse (BNS), qui est passé de 1,3 à 2,0 milliards.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Charges de transfert

Avec un montant de 67,2 milliards, les charges de transfert ont été inférieures de 2,0 milliards au montant de l'année précédente. Leur niveau élevé porte cependant encore l'empreinte des charges importantes liées à la lutte contre la pandémie de COVID-19 (13,9 mrd en 2021 et 16,8 mrd en 2020). Le chapitre «Aperçu des résultats» présente les différentes mesures prises à ce titre. Sur les charges totales de transfert, un montant de 27,1 milliards concernait des transferts internes en faveur des deux autres secteurs de la Confédération. Les transferts en faveur de bénéficiaires situés en dehors du périmètre de consolidation se sont élevés à 40,2 milliards au total.

Du montant de 27,1 milliards enregistré au titre des *charges de transfert internes*, les assurances sociales ont sollicité une part de 23,3 milliards. Celle-ci comprend notamment, outre les dépenses ordinaires que sont les parts aux recettes affectées ainsi que les contributions de la Confédération à l'AVS (12,8 mrd), à l'AI (3,7 mrd) et à assurance-chômage (AC; 0,6 mrd), les contributions extraordinaires destinées à couvrir les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (4,4 mrd) et les coûts dus aux allocations pour perte de gain liée au COVID-19 (1,8 mrd). Les transferts destinés au secteur des entreprises fédérales ont porté sur un montant de 3,8 milliards. Effectués sous la forme d'indemnités pour la fourniture de prestations de transport et de construction d'infrastructures, ces transferts ont profité, avant tout, aux entreprises du domaine des transports publics (trafic ferroviaire, CarPostal).

D'un montant de 40,2 milliards, les *charges de transfert externes* ont été requises, pour moitié, par les cantons. Ceux-ci ont bénéficié, notamment, de versements périodiques liés aux parts dans les revenus de la Confédération, à la péréquation financière, à la réduction individuelle des primes, aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ainsi qu'aux indemnités à des collectivités publiques, pour un total de 16,3 milliards. D'autres versements importants ont été destinés à l'agriculture, aux organisations internationales, à la promotion des énergies renouvelables et à la recherche. Les transferts externes visant à endiguer la pandémie ont concerné en particulier les contributions allouées aux mesures cantonales pour les cas de rigueur destinées aux entreprises (4,2 mrd) et la prise en charge des tests de dépistage du COVID-19 (2,3 mrd). La réévaluation des provisions constituées pour couvrir les cautionnements solidaires COVID-19 a permis d'alléger le compte de 0,5 milliard.

Charges propres

Les charges propres se sont élevées à 18,5 milliards. Elles regroupent principalement les charges de personnel ainsi que de biens et services de l'administration fédérale et du domaine des EPF.

Les *charges de personnel* (8,6 mrd), les *charges de biens et services et les charges d'exploitation* (6,7 mrd) ainsi que les *amortissements* requis au titre de l'infrastructure (3,3 mrd) ont affiché un niveau similaire à celui de l'année précédente. Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* englobent les réévaluations à hauteur de 0,5 milliard au titre du matériel sanitaire COVID et des vaccins.

RÉSULTAT FINANCIER

Le *résultat financier* est essentiellement marqué par les charges d'intérêts sur les emprunts fédéraux, lesquelles se sont élevées à 0,9 milliard en 2021.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Comme l'année précédente, le résultat de l'exercice a été nettement négatif (- 10,1 mrd).

23 SECTEUR DES ENTREPRISES

Après le creux de l'année précédente, les entreprises de la Confédération ont enregistré en 2021 des bénéfices similaires à ceux d'avant la crise du coronavirus. Elles ont toutefois bénéficié de mesures de soutien de la part de la Confédération visant à endiguer la pandémie de COVID-19 et d'effets spéciaux.

SECTEUR DES ENTREPRISES: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2020	2021	Δ 2020-21	
			val.abs.	en %
Revenus de prestations de service et de production	27 209	27 791	581	2.1
Revenus des prestations de service postales	4 505	4 172	-334	-7.4
Résultat des services financiers	1 320	1 397	77	5.8
Revenus des services de télécommunication	11 100	11 183	83	0.7
Revenus du domaine de l'armement	1 782	1 854	72	4.0
Revenus du domaine des transports	4 406	4 627	221	5.0
Contributions de la Confédération	3 564	3 752	188	5.3
Autres revenus de prestations de service	531	804	274	51.6
Autres revenus	3 472	3 919	447	12.9
Revenus opérationnels	30 681	31 709	1 028	3.4
Charges de personnel	-12 900	-11 995	905	-7.0
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-11 553	-11 826	-273	2.4
Charges de matériel, de biens et de prestations de service	-5 335	-5 617	-281	5.3
Autres charges de biens et services et charges d'exploitation	-6 218	-6 209	9	-0.1
Amortissements et dépréciations	-5 324	-5 205	118	-2.2
Charges opérationnelles	-29 776	-29 025	751	-2.5
Résultat opérationnel	905	2 684	1 779	
Revenus financiers	105	901	796	758.0
Charges financières	-409	-787	-379	92.6
Résultat financier	-304	113	417	
Part dans le résultat des sociétés associées	-2	20	23	
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-372	-446	-74	19.8
Résultat de l'exercice	227	2 372	2 145	

REVENUS OPÉRATIONNELS

Les revenus liés aux *services postaux* sont réalisés par la Poste essentiellement dans le cadre de l'envoi de lettres, d'imprimés et de paquets. Ils affichent un niveau inférieur à celui de l'année précédente (- 334 mio, soit - 7,4 %). Cette baisse est due à une modification de la présentation comptable: les chiffres de la Poste ne comprennent pas la division Swiss Post Solutions, qui doit être vendue. Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé par cette division n'est plus inclus dans la valeur de l'année 2021. En 2020, il s'élevait à 499 millions. Corrigé de cet effet, le chiffre d'affaires a augmenté de 165 millions.

Présenté en termes nets, le résultat obtenu au titre des *services financiers* provient principalement des activités de PostFinance. Il comprend le résultat des opérations d'intérêts ainsi que celui des prestations et des commissions. En 2021, ce résultat s'est élevé à 1,4 milliard. Sa progression par rapport à l'année précédente (+ 5,8 %) est principalement liée à la hausse du résultat des opérations d'intérêts.

Les revenus issus des *prestations de télécommunication* proviennent uniquement de Swisscom. Les revenus ont augmenté pour atteindre 11,2 milliards (+ 83 mio) grâce à la croissance du chiffre d'affaires à l'étranger (services haut débit et services de télécommunications mobiles).

Les revenus obtenus dans le *domaine de l'armement* ont été réalisés par RUAG. D'un total de 1,9 milliard, ils englobent le domaine de la technique militaire (0,9 mrd) et le domaine civil (0,9 mrd). En progression de 4 % par rapport à l'année précédente, les revenus supplémentaires ont été réalisés dans les deux domaines.

D'un montant de 4,6 milliards, les revenus provenant du *domaine des transports* ont été réalisés par les CFF, BLS Réseau SA et CarPostal. Par rapport à l'année précédente, ils ont progressé de 221 millions, soit de 5 %, mais n'atteignent de loin pas le niveau d'avant la crise du coronavirus.

Les *contributions de la Confédération* au secteur des entreprises se sont accrues de 188 millions pour atteindre 3,8 milliards. Elles se composent principalement de prestations que verse la Confédération en faveur de l'infrastructure ferroviaire et d'indemnités dans le domaine du transport régional des voyageurs. Leur hausse tient aux mesures de soutien visant à endiguer la pandémie de COVID-19. En 2019, elles se montaient à 3,1 milliards.

En hausse de 274 millions (+ 51,6 %) par rapport à l'année précédente, les *autres revenus de prestations* ont été réalisés, notamment, dans les domaines des services de sécurité aérienne (Skyguide), des prestations d'assurance (ASRE), des marchandises commerciales de la Poste et des émoluments administratifs (par ex. IPI, IFSN, Swissmedic, FINMA, Service d'attribution des sillons). La progression est principalement imputable à la relance dans les domaines des prestations d'assurance et des services de sécurité aérienne.

CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les *charges de personnel* se sont élevées à 12,0 milliards, en nette baisse par rapport à l'année précédente (- 905 mio). Leur recul s'explique principalement par des effets spéciaux. Ainsi, la division Swiss Post Solutions, que la Poste a l'intention de vendre, n'entre plus dans les chiffres de 2021 (voir les explications concernant les revenus liés aux services postaux). Le compte de l'année précédente comprenait des charges de personnel de 304 millions à ce titre. En outre, la suppression des bons de personnel pour les retraités de la Poste a entraîné un allègement unique des charges de personnel de 131 millions. Les charges de prévoyance ont diminué de 431 millions par rapport à l'année précédente, principalement en raison de modifications du plan de prévoyance inscrites au compte de résultats.

Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* se sont élevées à 11,8 milliards, soit 273 millions de plus que l'année précédente.

D'un montant total de 5,2 milliards, les *amortissements* ont nécessité 118 millions de moins que l'année précédente.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'est amélioré de 417 millions par rapport à l'année précédente. La hausse s'explique notamment par les bénéfices réalisés sur la vente de participations par Swisscom. Par ailleurs, des variations d'évaluation positives sur les produits dérivés ont pu être comptabilisées dans le résultat financier.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

S'élevant à 2,4 milliards, le résultat annuel du secteur des entreprises est supérieur de 2,1 milliards à celui de l'année précédente. Tandis que les CFF, BLS Réseau SA et Skyguide ont enregistré un résultat annuel négatif, notamment Swisscom et la Poste ont obtenu un résultat positif de, respectivement, 1831 millions et 572 millions. En ce qui concerne le résultat de Swisscom, il convient toutefois de noter que la moitié du chiffre d'affaires de l'entreprise revient aux actionnaires minoritaires.

24 SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES

En dépit des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de COVID-19 (indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et allocations pour perte de gain due au COVID-19), le secteur des assurances sociales affiche un résultat annuel positif, la Confédération ayant, comme l'année précédente, pris à sa charge les coûts additionnels.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2020	2021	Δ 2020-21	
			val. abs.	en %
Cotisations de l'assuré / de l'employeur	48 477	50 077	1 600	3.3
Contributions de la Confédération	26 512	20 047	-6 465	-24.4
Contributions des cantons	195	198	3	1.4
Parts fiscales	3 127	3 275	147	4.7
Autres revenus	40	50	10	24.5
Revenus opérationnels	78 352	73 646	-4 705	-6.0
Prestations en espèces et en nature	-76 298	-71 497	4 800	-6.3
Charges administratives	-1 597	-1 622	-24	1.5
Charges opérationnelles	-77 895	-73 119	4 776	-6.1
Résultat opérationnel	456	527	71	
Résultat des placements	1 529	1 894	365	
Résultat financier	1 529	1 894	365	
Résultat de l'exercice	1 986	2 421	435	

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les assurances sociales de la Confédération sont financées selon le principe de la répartition. Les prestations d'assurance versées sont ainsi compensées par les cotisations des assurés et de l'employeur ainsi que par des contributions provenant des collectivités publiques (en particulier de la Confédération). Le résultat de répartition indique si les cotisations et les contributions fournies permettent de couvrir les prestations d'assurance versées.

Avec un montant de 527 millions, le résultat de répartition consolidé obtenu en 2021 par les assurances sociales de la Confédération a été à nouveau positif. Ventilés par assurance sociale, les résultats de répartition présentent toutefois des divergences. Alors qu'il est positif pour l'AVS (880 mio) et l'APG (165 mio), le résultat de répartition reste négatif pour l'AI (- 366 mio) et l'assurance-chômage (AC; - 204 mio). Sans la contribution de la Confédération à hauteur de 4,4 milliards au titre de la reprise des coûts liés à la réduction de l'horaire de travail, le résultat de répartition de l'AC aurait enregistré un déficit nettement plus important.

RÉSULTAT FINANCIER

Issu des placements de la fortune des trois fonds de compensation AVS/AI/APG, le résultat financier obtenu pour 2021 a été à nouveau positif (1,9 mrd contre 1,5 mrd en 2020). Administrés en commun, ces fonds disposaient, au jour de clôture, d'une fortune se montant à 40,9 milliards (38,6 mrd en 2020). Les placements de la fortune prennent en considération les différents profils de risques, d'où les différences entre les rendements.

SECTEUR DES ASSURANCES SOCIALES: COMPTE DE RÉSULTATS PAR UNITÉ

mio CHF					Allocations pour perte de gain liée au		Consolida- tion	2021
	AVS	AI	APG	AC	COVID-19	Autres		
Cotisations de l'assuré / de l'employeur	35 130	5 678	2 029	7 648	-	23	-431	50 077
Contributions de la Confédération	9 499	3 749	-	4 954	1 799	45	-	20 047
Contributions des cantons	-	-	-	175	-	23	-	198
Parts fiscales	3 275	-	-	-	-	-	-	3 275
Autres revenus	3	39	-	7	-	-	-	50
Revenus opérationnels	47 907	9 466	2 029	12 785	1 799	91	-431	73 646
Prestations en espèces et en nature	-46 821	-9 232	-1 861	-12 127	-1 799	-89	431	-71 497
Charges administratives	-206	-548	-4	-862	-	-2	-	-1 622
Charges d'intérêts (prêt de l'AVS à l'AI)	-	-51	-	-	-	-	51	-
Charges opérationnelles	-47 027	-9 832	-1 865	-12 989	-1 799	-91	483	-73 119
Résultat opérationnel	880	-366	165	-204	-	-	51	527
Résultat des placements	1 651	158	66	18	-	-	-	1 894
Revenus des intérêts (prêt de l'AVS à l'AI)	51	-	-	-	-	-	-51	-
Résultat financier	1 703	158	66	18	-	-	-51	1 894
Résultat de l'exercice	2 583	-207	231	-186	-	-	-	2 421

AVS

L'AVS affiche un résultat de répartition de 880 millions (2020: 579 mio). Ce nouveau résultat positif est imputable à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) en 2020, qui a entraîné une croissance des revenus opérationnels grâce au relèvement de 0,3 % des taux de cotisation, à l'augmentation de 17 % à 20,2 % de la contribution de la Confédération aux dépenses de l'AVS et à l'attribution de l'intégralité des recettes tirées du pour-cent de TVA lié à l'évolution démographique au fonds de compensation de l'AVS (contre 83 % auparavant). Quant aux versements effectués, ils ont progressé de 2,3 %.

La fortune totale du fonds de compensation de l'AVS (35,9 mrd) a produit un rendement de 4,94 %. Grâce au résultat positif des placements, qui s'élève à 1703 millions, l'assurance a obtenu un résultat annuel de 2583 millions.

IV

L'AI affiche à nouveau un résultat de répartition négatif (2020: - 431 mio). La progression des cotisations versées par les assurés et l'employeur (+ 3,3 %) n'a pas suffi à compenser celle des versements (+ 2,5 %).

La fortune totale du fonds de compensation de l'AI (3,6 mrd) a généré un rendement de 4,10 %. Grâce au résultat positif des placements, qui s'élève à 158 millions, l'assurance a pu réduire sa perte annuelle, qui atteint encore - 207 millions.

APG

L'APG affiche un résultat de répartition positif de 165 millions (2020: 134 mio). Par suite de l'instauration du congé paternité de deux semaines, les cotisations des assurés et de l'employeur ont fortement augmenté (+ 14,5 %), de même que les versements (+ 13,9 %).

La fortune totale du fonds de compensation de l'APG (1,4 mrd) a généré un rendement de 5,05 %. Au total, l'assurance obtient un résultat annuel positif de 231 millions.

AC

L'AC affiche un résultat de répartition négatif de – 204 millions (2020: 123 mio). La Confédération a pris en charge les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, qui ont enregistré une forte croissance en raison de la pandémie de COVID-19 (10,8 mrd en 2020, 4,4 mrd en 2021).

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN LIÉE AU COVID-19

Les caisses de compensation ont assuré le versement des allocations pour perte de gain liée au COVID-19 à hauteur de 1,8 milliard en 2021 (2,2 mrd en 2020). La Confédération prend intégralement en charge les coûts relatifs à ces allocations.

3 CARACTÉRISTIQUES

31 CATÉGORIES D'UNITÉS CONSOLIDÉES

En plus de l'administration fédérale centrale, il existe d'autres unités et organisations qui sont rattachées à la Confédération par des liens de propriété, d'autres relations de nature financière ou en vertu de la loi. Ces unités font également partie du périmètre de consolidation du CCC.

ORGANISATIONS/UNITÉS

Les unités de consolidation du CCC peuvent être classées dans les catégories suivantes:

administration générale de la Confédération;
fonds dotés d'un compte spécial;
unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre;
entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation;
assurances sociales de la Confédération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte de l'administration générale de la Confédération concerne les finances fédérales et est soumis aux règles du frein à l'endettement. Il correspond donc à la définition du compte de la Confédération et inclut les départements et leurs unités administratives, la Chancellerie fédérale, l'Assemblée fédérale (y c. les Services du Parlement), le Conseil fédéral, les secrétariats généraux, les tribunaux fédéraux (y c. les commissions de recours et d'arbitrage), le Ministère public de la Confédération et l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération ainsi que les unités de l'administration fédérale décentralisée qui ne tiennent pas de comptabilité propre.

L'administration fédérale centrale assume les tâches ministérielles. Ces dernières comprennent notamment la préparation des dossiers politiques et les tâches relevant de la puissance publique, pour l'exécution desquelles des interventions dans des droits fondamentaux sont fréquemment requises (par ex. la sécurité ou la justice). Elles nécessitent une importante légitimation démocratique et un suivi politique serré. Par ailleurs, elles doivent être étroitement coordonnées avec d'autres tâches de l'administration fédérale centrale.

L'administration générale de la Confédération finance ses dépenses essentiellement en prélevant des impôts. Alors que les recettes fiscales représentent plus de 90 % des recettes globales de la Confédération, les recettes non fiscales (par ex. les bénéfices versés par les entreprises dans lesquelles la Confédération détient une participation et les émoluments) jouent un rôle moindre. L'administration générale de la Confédération effectue avant tout des opérations de transfert. Ainsi la majeure partie des fonds est réacheminée sous forme de contributions, d'indemnités ou de participations. Ces dépenses de transfert, tout comme les dépenses propres de l'administration générale, sont soumises au frein à l'endettement.

FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Les fonds munis d'un compte spécial sont le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Des lois spéciales en régissent le fonctionnement. La loi sur les finances (LFC) s'applique à titre subsidiaire. Même si ces deux fonds ne sont pas intégrés dans le compte de la Confédération, ils y sont étroitement liés. Ils n'ont pas de personnalité juridique. Les fonds ont été détachés du compte de la Confédération dans le but d'accroître la sécurité à long terme de la planification et de la réalisation pour les investissements dans l'infrastructure de transport.

Le FIF couvre l'exploitation et le maintien de la qualité des infrastructures ferroviaires ainsi que l'aménagement de celles-ci. Le FORTA finance toutes les dépenses de la Confédération dans le domaine des routes nationales (exploitation, entretien, aménagement, achèvement du réseau de routes nationales et élimination des goulets d'étranglement) ainsi que les contributions aux infrastructures du trafic d'agglomération.

Les fonds sont principalement alimentés par des recettes à affectation obligatoire et par des apports provenant du budget général de la Confédération. Ces ressources sont soumises au frein à l'endettement qui s'applique au compte de la Confédération. En outre, des contributions cantonales à hauteur d'au moins 500 millions complètent chaque année le FIF (2021: 545 mio). Les prélèvements sur les fonds sont opérés en fonction de leur affectation et ne sont pas soumis au frein à l'endettement.

Unités de consolidation

FIF, FORTA

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE

Les unités administratives décentralisées dotées d'une comptabilité propre sont juridiquement indépendantes et ne sont plus rattachées à l'administration fédérale centrale. Elles remplissent des tâches très diverses et fournissent avant tout des prestations à caractère monopolistique ou accomplissent des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité. Elles ont quitté l'administration centrale car leurs tâches ne nécessitent pas une coordination étroite avec les autres tâches fédérales et leur indépendance constitue un certain avantage. Néanmoins, un suivi serré demeure indispensable et est assuré par le biais de la gestion en tant que propriétaire.

Les *prestations à caractère monopolistique* concernent en général des tâches proches du marché qu'une entreprise privée serait en principe aussi capable d'assumer. Leur exécution revient cependant aux pouvoirs publics soit pour des motifs historiques ou sociaux, soit en raison d'une défaillance du marché. Cette catégorie regroupe également des tâches régies par des prescriptions scientifiques, techniques ou internationales et pour lesquelles il n'existe par conséquent que peu de marge en matière de gestion politique.

Les *tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité* relèvent certes de la puissance publique, mais elles doivent être exécutées hors de toute influence de la part du monde politique. Leur décentralisation s'impose pour conserver l'indépendance de l'activité de surveillance.

Le financement de ces unités est fonction de l'exécution des tâches. Les unités qui fournissent essentiellement des prestations à caractère monopolistique sont financées en grande partie par des contributions provenant de l'administration générale de la Confédération (paiements de transfert). Dans le CCC, elles font partie du secteur de l'administration fédérale. Les unités qui assument des tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité financent leur activité en priorité en percevant des émoluments et des taxes de surveillance. Elles sont classées dans le secteur des entreprises.

Unités de consolidation

Prestations à caractère monopolistique: domaine des EPF, IFFP, METAS, Innosuisse, Pro Helvetia, MNS

Tâches de surveillance de l'économie ou de la sécurité: FINMA, IPI, IFSN, ASR, ASRE, SCH, Service suisse d'attribution des sillons, Swissmedic

ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

La Confédération détient la majorité des participations dans plusieurs entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire.

Ces entreprises fournissent leurs prestations en vertu des conditions du marché. En règle générale, les dispositions légales régissant le service universel doivent garantir la fourniture d'un approvisionnement de base dans le respect de l'intérêt public (par ex. pour les services postaux ou les transports publics).

Ces unités se financent par conséquent en grande partie sur le marché. Le compte de la Confédération (ou les fonds dotés d'un compte spécial) indemnise les entreprises à concurrence du montant que celles-ci dépensent pour fournir les prestations servant à garantir l'approvisionnement de base.

Unités de consolidation

La Poste Suisse SA, Swisscom SA, CFF SA, RUAG (BGRB Holding SA), Skyguide SA, SIFEM SA, BLS Réseau SA

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

Sont considérées comme assurances sociales de la Confédération les assurances sociales (obligatoires) du 1^{er} pilier (AVS/AI), l'APG, les allocations familiales dans l'agriculture (AFA) ainsi que l'AC.

Le 1^{er} pilier couvre les prestations de base de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance-invalidité suisses. Les allocations pour perte de gain fournissent une compensation appropriée des pertes de gain en cas de service ou de maternité. L'application de l'AVS et de l'AI est décentralisée et passe par l'employeur, l'employé, la Centrale de compensation (CdC), les caisses de compensation des fédérations, des cantons et de la Confédération ainsi que par les offices AI. La gestion de fortune est centralisée: toutes les contributions sont versées aux fonds de compensation juridiquement indépendants AVS/AI/APG. Ces derniers assument également toutes les dépenses.

L'AC fournit des prestations en cas de chômage, d'interruptions de travail en raison des conditions météorologiques, de réduction de l'horaire de travail et d'insolvabilité de l'employeur. Elle prend également en charge les mesures de réinsertion professionnelle. Les responsabilités sont réparties entre les divers organes d'exécution. Les cantons et les partenaires sociaux collaborent pour mettre en œuvre l'AC. La CdC et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage assument en premier lieu les tâches de gestion et exercent la surveillance du fonds de compensation de l'AC. Celui-ci ne bénéficie pas de la personnalité juridique, mais possède sa propre comptabilité. La fortune de ce fonds de compensation est gérée par la Confédération.

Un système de répartition garantit en grande partie le financement des assurances sociales de la Confédération. Ce sont donc principalement les cotisations versées par les employés et les employeurs qui couvrent les prestations des assurances sociales. À cela s'ajoutent d'importantes contributions des administrations publiques.

Unités de consolidation

AVS, AI, APG, AFA, AC

32 PILOTAGE DES UNITÉS CONSOLIDÉES PAR LA CONFÉDÉRATION

La structure des unités et organisations décide de la forme de pilotage. En principe, les conditions-cadres énoncées ci-dessous s'appliquent.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION ET FONDS DOTÉS D'UN COMPTE SPÉCIAL

Le compte de la Confédération et les comptes spéciaux que sont le FIF et le FORTA forment ensemble le compte d'État. Les différents comptes qui sont regroupés au sein de ce dernier ne sont pas consolidés. L'Assemblée fédérale doit les approuver chacun séparément.

L'Assemblée fédérale dispose de différents instruments pour gérer et contrôler les charges et les dépenses d'investissement de la Confédération. On distingue, d'une part, les crédits budgétaires et les crédits supplémentaires, qui se réfèrent à un exercice comptable (précis) et, d'autre part, les crédits d'engagement et les plafonds des dépenses, qui permettent de gérer des projets sur plusieurs années dans des domaines importants.

Le Parlement assure le pilotage non seulement des dépenses et des charges, mais il peut aussi, au besoin, influencer directement les prestations et les résultats attendus dans le cadre du processus d'établissement du budget et du plan financier.

En se fondant sur la Constitution et les dispositions légales, l'Assemblée fédérale arrête, dans le cadre du budget, les apports annuels aux fonds dotés d'un compte spécial. Pendant la durée de vie des fonds, elle approuve leurs comptes chaque année. En approuvant l'arrêté fédéral relatif au budget de la Confédération, l'Assemblée fédérale fixe également, par arrêté fédéral simple, le montant qui sera prélevé chaque année sur les fonds.

UNITÉS ADMINISTRATIVES DÉCENTRALISÉES DOTÉES D'UNE COMPTABILITÉ PROPRE ET ENTREPRISES DANS LESQUELLES LA CONFÉDÉRATION DÉTIENT UNE PARTICIPATION

En tant que garante, la Confédération demeure responsable de l'accomplissement des tâches, même si celles-ci ont été externalisées. Elle peut être propriétaire à part entière, actionnaire principal ou actionnaire majoritaire de l'unité en question. L'influence qu'elle peut exercer est fortement déterminée par la forme juridique de l'unité externalisée. Les instruments de pilotage doivent déployer un effet maximal et par conséquent être conçus de manière à permettre une action à court, moyen et long termes.

Fondé sur des bases légales, le pilotage est axé sur le long terme. Les sociétés anonymes sont régies par le droit des obligations, à moins que les dispositions d'une loi spéciale ne s'appliquent. La Confédération a l'obligation légale de détenir la majorité du capital et des voix de ses entreprises. Elle dispose d'une plus grande marge en matière de réglementation de ses établissements. Dans ce cas, les modèles s'inspirant de la typologie des tâches ainsi que des principes de la Confédération en matière de gouvernement d'entreprise visent à instaurer une normalisation, en admettant toutefois l'existence de dérogations justifiées.

En règle générale, c'est le Conseil fédéral qui adopte tous les quatre ans les objectifs stratégiques pour chaque unité autonome. Cette décision ne revient aux organes dirigeants les plus hauts que dans le cas des entités assumant des tâches de surveillance de l'économie et de la sécurité, qui peuvent demander, le cas échéant, l'approbation du Conseil fédéral.

Des entretiens réunissant le propriétaire (représentants de la Confédération) et des membres de la direction de l'entité devenue autonome ont lieu, en général, plusieurs fois par an. Il s'agit alors de discuter du rapport intermédiaire concernant la réalisation des objectifs fixés et d'aborder des questions d'actualité.

ASSURANCES SOCIALES DE LA CONFÉDÉRATION

On applique le principe voulant que la législation soit centralisée et la surveillance exercée par la Confédération, alors que l'exécution des tâches est accomplie de manière décentralisée. La Confédération surveille l'application uniforme des lois. En outre, le Conseil fédéral rend régulièrement compte de la mise en œuvre des tâches des assurances sociales.

Le pilotage stratégique des assurances sociales de la Confédération correspond, pour l'essentiel, à la fonction gouvernementale du Conseil fédéral. Ce dernier et l'administration doivent identifier en temps utile les défis actuels et futurs et prendre au besoin les mesures requises. La Commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité et la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage soutiennent le Conseil fédéral dans l'accomplissement de cette tâche en donnant leur préavis sur l'exécution et le développement ultérieur des assurances concernées. Elles peuvent par ailleurs lui soumettre des propositions.

L'évolution des assurances sociales dépend fortement de l'environnement économique et sociétal. Les prestations de ces assurances étant régies par des dispositions légales, ni le Conseil fédéral ni le Parlement ne peuvent exercer sur elles une influence à court terme.

33 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé de la Confédération est plus complet que le compte de la Confédération. Toutefois, ce dernier peut être comparé avec le secteur de l'administration fédérale.

Contrairement au compte de la Confédération, qui est approuvé par le Parlement et dont le périmètre comptable est l'administration générale de la Confédération, le compte consolidé de la Confédération prend également en considération les résultats des entreprises de la Confédération et des assurances sociales. Il regroupe ainsi trois secteurs.

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

mio CHF	2021
Compte de résultats	
Résultat de l'exercice	-5 357
Secteur de l'administration fédérale	-10 149
Secteur des entreprises	2 372
Secteur des assurances sociales	2 421

Le résultat du secteur de l'administration fédérale n'est pas identique à celui du compte de la Confédération. Dans les domaines suivants, une distinction est établie entre les résultats annuels de l'un et de l'autre:

Participations de la Confédération: dans le compte de la Confédération, la variation de la part détenue dans le capital propre des entreprises de la Confédération (1846 mio) est comptabilisée en tant que résultat des participations. Dans l'optique consolidée, seul le résultat des participations dans des sociétés associées (175 mio) est comptabilisé pour le secteur de l'administration fédérale. Le résultat des participations de la Confédération entièrement consolidées (1671 mio) est, pour sa part, attribué au secteur des entreprises.

Prêts remboursables conditionnellement: dans le compte de la Confédération, les contributions aux investissements dans le percement de tunnels et les prêts remboursables conditionnellement pour le financement de l'infrastructure ferroviaire sont amortis directement à titre de charges. Dans l'optique consolidée, les versements effectués à ce titre engendrent, en revanche, la création d'actifs d'infrastructure. C'est pourquoi leur saisie au compte de résultats fait l'objet d'une contre-passation dans le compte consolidé.

Fonds et administration décentralisée: le secteur de l'administration fédérale comprend, outre le compte de la Confédération, les résultats des fonds dotés d'un compte spécial (FIF et FORTA) et les unités de l'administration décentralisée essentiellement financées par le biais d'impôts.

PASSAGE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DU COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE DU SECTEUR DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

Compte de la Confédération				CCC (administration fédérale)	
Résultat de l'exercice	-9716	-1671	414	824	-10 149
		Participations de la Confédération	Prêts conditionnellement remboursables	Fonds et administration décentralisée	Résultat de l'exercice

COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION

Le compte consolidé est fondé sur l'optique des résultats. Le *compte de résultats* est établi en application du principe de la comptabilisation par exercice. Le compte de la Confédération se fonde, pour sa part, non seulement sur l'optique des résultats, mais aussi sur celle du financement.

Présentant une structure axée sur les exigences du frein à l'endettement, le *compte de financement* constitue le principal instrument du pilotage politique de la Confédération. Dans les domaines suivants, une distinction est établie entre les deux types de comptes.

COMPTE DE LA CONFÉDÉRATION: PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTATS AU COMPTE DE FINANCEMENT

Compte de la Confédération					Compte de la Confédération	
Résultat de l'exercice	-9716	-1210	-732	-543	-12 201	Solde de financement
		Participations de la Confédération	Actifs d'infrastructure	Décalages d'exercice		

Différences entre le compte de résultats et le compte de financement

Participations de la Confédération: sont saisis dans le compte de financement non pas la variation de la part dans le capital propre (1846 mio en 2021), mais uniquement les dividendes effectivement encaissés (636 mio en 2021). Dans l'optique du compte de financement, l'accroissement du capital propre ne constitue pas un élément déterminant, car la majeure partie du montant obtenu à ce titre est affecté au développement des activités de l'entreprise concernée. Ne joue un rôle décisif pour la gestion des finances fédérales que le montant versé à la Confédération en sa qualité de propriétaire. Le compte de résultats, en revanche, prend en considération (sauf exception) la variation de la part détenue dans le capital propre des entreprises.

Amortissements et investissements: le compte de financement prend en considération non pas les amortissements, mais les investissements effectifs effectués au cours de l'exercice. Les amortissements ne fournissent pas d'indication utile à la gestion politique, car la diminution de la valeur de l'actif immobilisé résulte directement de décisions prises précédemment en matière d'investissement et ne peut plus être influencée. Le compte de résultats, en revanche, enregistre la diminution, avec incidence sur le résultat annuel, de la valeur du patrimoine inscrit au bilan (sous la forme d'amortissements et de réévaluations) ainsi que les prélèvements effectués sur les stocks. Au total, les investissements inscrits au débit du compte de financement ont été supérieurs de 732 millions à la diminution de la valeur de l'actif grevant le compte de résultats.

Décalages d'exercice: certaines transactions figurant au compte de financement ne répondent pas entièrement au principe de la comptabilisation par exercice. C'est la raison pour laquelle le solde de financement affiche, pour 2021, un montant net inférieur de 543 millions à celui du compte de résultats.

34 RAPPORT ENTRE LE COMPTE CONSOLIDÉ ET LA STATISTIQUE FINANCIÈRE

Alors que les chiffres publiés par la statistique des finances publiques suisses (statistique financière) portent sur l'ensemble du secteur des administrations publiques, lui-même subdivisé en quatre sous-secteurs, les chiffres fournis par le compte consolidé portent, en revanche, sur trois secteurs.

LE SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES REGROUPE LES SOUS-SECTEURS SUIVANTS:

sous-secteur de la Confédération;
 sous-secteur des cantons;
 sous-secteur des communes;
 sous-secteur des assurances sociales.

Pour la statistique financière, les critères du système européen des comptes (SEC 2010) régissent l'attribution des unités au secteur «Administrations publiques». Le compte consolidé de la Confédération, en revanche, s'appuie sur le critère de l'influence dominante, appliqué dans le cadre de la présentation des comptes (IPSAS). C'est pourquoi les périmètres de consolidation de la statistique financière et du compte consolidé ne sont pas identiques.

Portée des rapports annuels

COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION

Administration générale

Fonds dotés d'un compte spécial

Unités adm. décentralisées
financées par l'impôt

Unités adm. décentralisées
non ou en partie financées par l'impôt

Entreprises avec participation de la Conf.

Assurances sociales

STATISTIQUE FINANCIÈRE

Administration générale

Autres unités

Fonds dotés d'un compte spécial

Unités adm. décentralisées
financées par l'impôt

Sous-secteur de la Confédération

Sous-secteur des assurances sociales

Sous-secteur des cantons

Sous-secteur des communes

Secteur de la Confédération

Secteur des entreprises

Secteur des assurances sociales

DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION

Bien que comparables, le secteur de l'administration fédérale selon le compte consolidé et le sous-secteur «Confédération» selon la statistique financière ne sont pas identiques. Comparé au secteur de l'administration fédérale, le sous-secteur «Confédération» est plus vaste et englobe, en plus, les unités suivantes: Fonds national suisse, Suisse Tourisme, Fondation des immeubles pour les organisations internationales.

Le sous-secteur «Assurances sociales» et le secteur des assurances sociales se recoupent presque complètement. La seule différence réside dans l'assurance maternité de Genève, qui est comprise dans le sous-secteur «Assurances sociales» de la statistique financière.

Seule la statistique financière comprend des sous-secteurs relatifs aux cantons et aux communes.

Pour sa part, le compte consolidé couvre, dans le secteur des entreprises, les entreprises dans lesquelles la Confédération détient des participations ainsi que les unités administratives décentralisées pas ou peu financées par l'impôt. Les unités réunies dans ce secteur ne font pas partie du sous-secteur des administrations publiques de la statistique financière.

DIFFÉRENCES ENTRE LES MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE SAISIE

Dans la statistique financière, les critères applicables à la saisie d'opérations comptables et à l'évaluation diffèrent, en partie, des critères définis par les normes IPSAS en matière de comptabilisation et d'évaluation.

Dans la statistique financière, les postes du bilan sont plus souvent évalués à la valeur du marché, tandis que l'évaluation selon les normes IPSAS se fonde, en principe, sur le coût d'origine selon la méthode dite du «coût d'acquisition amorti» (at amortized cost).

RAPPORT FINANCIER

1 COMPTE ANNUEL

11 COMPTE DE RÉSULTATS

mio CHF	2020	2021	Chiffre à l'annexe
Revenus fiscaux	67 237	70 238	1
Revenus de prestations de service et de production	24 550	25 079	2
Revenus provenant des assurances sociales	47 443	49 066	3
Autres revenus	6 417	7 783	4
Revenus opérationnels	145 647	152 166	
Charges de personnel	-20 283	-19 297	5
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-19 781	-19 336	6
Charges de transfert	-35 306	-40 151	7
Charges liées aux assurances sociales	-76 298	-71 497	3
Amortissements et dépréciations	-8 689	-8 498	15/16
Charges opérationnelles	-160 357	-158 780	
Résultat opérationnel	-14 710	-6 614	
Résultat financier	542	1 497	8
Part dans le résultat des sociétés associées	336	206	17
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-372	-446	9
Résultat de l'exercice	-14 205	-5 357	
<i>Part de la Confédération suisse</i>	<i>-14 929</i>	<i>-6 271</i>	
<i>Participations minoritaires</i>	<i>724</i>	<i>915</i>	

12 BILAN

mio CHF	2020	2021	Chiffre à l'annexe
Actif	357 544	366 948	
Actif circulant	108 223	113 826	
Liquidités et placements à court terme	58 214	64 411	11
Créances	17 230	17 537	12
Placements financiers	22 301	20 147	13
Stocks	5 164	5 086	14
Comptes de régularisation actifs	5 300	6 630	
Avoirs courants de l'impôt sur le revenu	14	14	
Actif immobilisé	249 321	253 123	
Immobilisations corporelles	136 567	137 948	15
Immobilisations incorporelles	9 046	9 312	16
Placements financiers	95 662	98 107	13
Participations	5 831	5 928	17
Avoirs différés de l'impôt sur le revenu	1 243	848	
Autres actifs immobilisés	972	980	
Passif	357 544	366 948	
Capitaux de tiers à court terme	168 983	174 629	
Engagements courants	16 060	19 831	18
Comptes de régularisation passifs	15 741	15 062	
Engagements financiers	23 176	40 078	19
Fonds de clients	110 873	96 160	19
Engagements courants en matière d'impôts sur les revenus	201	245	
Provisions	2 932	3 251	20
Capitaux de tiers à long terme	122 241	129 726	
Engagements financiers	73 061	78 139	19
Provisions	30 025	39 899	20
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	13 023	5 004	21
Engagements différés en matière d'impôts sur les revenus	1 063	1 236	
Autres engagements	5 069	5 448	22
Capital propre	66 320	62 593	
Participations minoritaires	8 016	8 692	
Capital propre Confédération	58 304	53 901	
Fonds affectés	49 643	52 437	
Capital propre distinct	8 662	1 465	

13 COMPTE DES FLUX DE FONDS

mio CHF	2020	2021
Total des flux de fonds	-16 627	6 197
Flux de fonds provenant des activités opérationnelles	-3 245	10 238
Résultat de l'exercice	-14 205	-5 357
Amortissements et dépréciations	8 689	8 490
Résultat des participations associées	-329	-206
Bénéfices provenant de ventes	-113	-107
Augmentation / diminution des provisions, en termes nets	1 003	4 714
Gains / pertes de change sans incidences sur les liquidités	-981	-1 355
Autres transactions sans incidences sur les liquidités	572	1 274
Variation de l'actif circulant net	2 118	2 785
Flux de fonds provenant des activités d'investissement	-11 772	-10 411
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-10 672	-9 951
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	293	433
Acquisition de participations et de filiales	-164	-415
Vente de participations et de filiales	0	169
Investissements nets dans des placements financiers	-1 255	-664
Dividendes et bénéfices perçus	26	16
Flux de fonds provenant des activités de financement	-1 610	6 371
Entrées/sorties de fonds liées aux avoirs de clients	2 671	-14 779
Contraction/remboursement d'emprunts en termes nets	551	3 761
Acquisition/remboursement de papiers monétaires en termes nets	4 519	-2 551
Contraction/remboursement de prêts bancaires en termes nets	278	-148
Conclusion/remboursement d'autres engagements financiers en termes nets	-9 115	20 659
Versement de gains et de dividendes	-560	-560
Variation des participations minoritaires	46	-9
Variation des participations minoritaires		

ÉTAT DU FONDS ARGENT

mio CHF	2020	2021
État des liquidités et des placements à court terme au 01.01	74 841	58 214
Augmentation (+) / Diminution (-)	-16 627	6 197
État des liquidités et des placements à court terme au 31.12	58 214	64 411

14 ÉTAT DU CAPITAL PROPRE

mio CHF	Route	Chemins de fer	Assurances sociales	Autres	Total des fonds affectés	Capital-risque	Autre capital propre	Capital propre total de la Confédération	Participations minoritaires	Capital propre total
État au 01.01.2020	3 937	-7 024	42 642	7 541	47 097	6 378	16 386	69 861	7 703	77 564
Variation des fonds spéciaux	-	-	-	-13	-13	-	-	-13	-	-13
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	-	-	-	-	-	3 622	3 622	158	3 780
Réévaluation des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	-9	-9	-2	-12
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-4	-4	-6	-11
Variation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-74	-74	-33	-108
Variation de la conversion de devises	-	-	-	-	-	-	-62	-62	-3	-64
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	-13	-13	-	3 472	3 459	113	3 572
Résultat de l'exercice	-5	483	1 986	96	2 559	-	-17 488	-14 929	724	-14 205
Total des gains et pertes enregistrés	-5	483	1 986	83	2 546	-	-14 015	-11 470	837	-10 632
Distributions du bénéfice	-	-	-	-	-	-	0	0	-560	-560
Variation des réserves	-	-	-	-	-	-95	95	-	-	-
Transactions avec des actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-37	-37	46	9
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-	-50	-50	-10	-60
État au 31.12.2020	3 932	-6 541	44 628	7 624	49 643	6 283	2 379	58 304	8 016	66 320
Modification de la présentation des comptes	-	-	17	-	17	-	-4 950	-4 933	-	-4 933
État au 01.01.2021	3 932	-6 541	44 644	7 624	49 659	6 283	-2 571	53 371	8 016	61 387
Variation des fonds spéciaux	-	-	-	20	20	-	-	20	-	20
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	-	-	-	-	-	7 453	7 453	395	7 848
Réévaluation des sociétés associées	-	-	-	-	-	-	-101	-101	1	-100
Réévaluation des instruments financiers	-	-	-	-	-	-	69	69	39	107
Variation des impôts différés	-	-	-	-	-	-	-425	-425	-75	-499
Variation de la conversion de devises	-	-	-	-	-	-	-57	-57	-40	-97
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-	-	-	20	20	-	6 939	6 959	319	7 278
Résultat de l'exercice	139	720	2 421	-12	3 268	-	-9 540	-6 271	915	-5 357
Total des gains et pertes enregistrés	139	720	2 421	8	3 289	-	-2 600	688	1 234	1 921
Distributions du bénéfice	-	-	-	-	-	-	0	0	-560	-560
Variation des réserves	-	-	-	-511	-511	-669	1 180	0	-	-
Transactions avec des actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	0	0	-9	-9
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-	-158	-158	12	-146
État au 31.12.2021	4 071	-5 820	47 065	7 121	52 437	5 613	-4 149	53 901	8 692	62 593

ADAPTATION DES VALEURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (RETRAITEMENT)

L'adaptation des chiffres valables au 1^{er} janvier 2021 est due avant tout à la réévaluation rétroactive, dans le compte de la Confédération, de la provision constituée au titre de l'impôt anticipé. Les valeurs de base relatives au compte général de la Confédération ont également dû être rectifiées rétroactivement pour le compte consolidé. Par suite de ces ajustements, le capital propre a été réduit de 4950 millions au 1^{er} janvier 2021.

CATÉGORIES DE CAPITAL PROPRE**Ressources affectées**

En majeure partie affecté, le capital propre ne peut pas être utilisé pour assurer l'exécution générale des tâches de la Confédération. Des fonds sont considérés affectés dans le compte consolidé lorsque, au moment de leur afflux, leur utilisation a déjà été prédéfinie par une loi ou le bailleur des fonds.

Les affectations suivantes ont été fixées:

- Les fonds affectés à la *route* comprennent le capital propre du fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA) et les ressources issues du financement spécial «circulation routière».
- Les fonds affectés au *trafic ferroviaire* comprennent le capital propre négatif du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF).
- Les fonds affectés aux *assurances sociales* comprennent le capital propre des assurances sociales AVS/AI/APG et AC.
- Les *autres* fonds affectés comprennent les fonds et financements spéciaux visés aux art. 53 et 54 LFC (sans le financement spécial pour la circulation routière) et attribués au capital propre, les autres fonds affectés issus du budget fédéral ainsi que les fonds affectés du domaine des EPF et de Pro Helvetia.

Capital-risque

Par ailleurs, le *capital-risque* fait l'objet d'une catégorie distincte: il comprend les fonds propres réglementaires de PostFinance ainsi que le capital de base et le capital porteur de risques de l'ASRE.

Autre capital propre

L'autre capital propre correspond au solde subsistant après déduction des ressources affectées, du capital-risque et du capital des entreprises consolidées revenant aux actionnaires minoritaires. Influencé en particulier par le résultat annuel de la Confédération et de ses entreprises ainsi que par la réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel, ce montant peut fortement varier d'une année à l'autre. En raison des résultats annuels négatifs des exercices 2020 et 2021, dus notamment à la pandémie de COVID-19, l'autre capital propre présente actuellement un déficit de 4,1 milliards.

Participations minoritaires

Les chiffres concernant Swisscom SA et BLS Réseau SA font l'objet d'une intégration globale dans le compte consolidé, car la Confédération détient la majorité des participations de ces entreprises et les contrôle en sa qualité d'actionnaire majoritaire (51 %). À noter toutefois qu'une part de 49 % du capital propre revient aux actionnaires minoritaires. Les parts détenues dans des participations minoritaires le sont principalement dans ces deux entreprises.

2 ANNEXE AU COMPTE ANNUEL

21 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE CONSOLIDÉ

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE COMPTE CONSOLIDÉ DE LA CONFÉDÉRATION (CCC)

En vertu de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (OFC), l'établissement du CCC est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS). Le compte annuel est présenté selon le principe de l'image fidèle (True & Fair View).

NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LES UNITÉS DE CONSOLIDATION

À l'exception des assurances sociales, toutes les unités regroupées dans le périmètre de consolidation du CCC présentent un compte qui répond au principe de l'image fidèle. Le CCC reprend donc en principe leurs comptes sans les modifier. En revanche, si les réglementations suivies par les unités de consolidation en matière de comptabilisation et d'évaluation diffèrent sensiblement des normes IPSAS, les comptes de telles unités seront rectifiés en conformité avec ces normes.

Les différences suivantes ont été identifiées et ajustées pour le CCC:

- *Constructions dans le domaine des infrastructures ferroviaires*: dans les comptes des CFF, d'Alp Transit Gotthard (Gotthard, Ceneri) et de BLS Réseau SA (Lötschberg, Rosshäusern), les coûts liés aux travaux de percement de tunnels ne sont pas portés à l'actif. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.
- *Engagements financiers*: les prêts conditionnellement remboursables, qui figurent au titre d'engagements financiers au bilan des comptes des CFF, d'Alp Transit Gotthard et de BLS Réseau SA sont présentés sous le capital propre dans le CCC. Les prêts octroyés par la Confédération sont décomptabilisés dans le cadre de la consolidation. Quant aux prêts conditionnellement remboursables accordés par les cantons, ils restent dans le capital propre consolidé.
- *Prévoyance en faveur du personnel*: certaines clôtures sont établies suivant les directives des SWISS GAAP RPC (notamment CFF, RUAG et Skyguide). Par conséquent, les engagements de prévoyance ne sont inscrits au passif que lorsque des promesses d'assainissement ont été confirmées. En revanche, le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse au moyen de méthodes d'évaluation actuarielles (IPSAS 39).

DIFFÉRENCES AVEC LES NORMES COMPTABLES IPSAS DANS LE CCC

Malgré les modifications décrites ci-devant apportées aux clôtures des comptes, certaines opérations présentées dans le CCC ne répondent pas aux règles de comptabilisation et d'évaluation selon les normes IPSAS.

Comptabilisation par exercice

Les revenus provenant de l'impôt fédéral direct sont comptabilisés au moment du versement par les cantons des parts revenant à la Confédération et les cotisations des assurés aux assurances sociales de la Confédération au moment de l'entrée des paiements. La comptabilisation ne répond donc pas au principe de la comptabilité d'exercice.

Inscription au bilan et évaluation

Le matériel d'armement porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) prévus par les programmes d'armement. Les charges liées au matériel d'armement différent portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

RELATIONS INTRAGROUPES

Afin de permettre une présentation en chiffres nets, les opérations intragroupes doivent être décomptabilisées lors de la consolidation. Les participations croisées et les paiements de transfert étant nombreux et considérables entre les unités de consolidation, ce principe est également appliqué par le CCC. La pertinence des chiffres présentés s'en trouve ainsi accrue.

Toutefois, le CCC néglige ce principe pour des considérations économiques (temps à disposition, ratio coûts/utilité) dans les cas exposés ci-dessous. Les simplifications retenues n'ont cependant pas d'incidence majeure sur le bilan et le compte de résultats. Il n'en résulte donc pas de perte substantielle d'information. Le relevé de ces données conformément aux normes IPSAS représenterait une charge de travail trop lourde pour les unités de consolidation concernées.

Transactions au prix du marché entre les unités de consolidation

Les unités de consolidation entretiennent des relations commerciales multiples, qu'elles fournissent au prix du marché (par ex. les services postaux, frais relatifs aux communications téléphoniques et électroniques, déplacements ferroviaires, etc.). Au moment de la consolidation, ces opérations devraient être extraites et les bénéfices internes obtenus décomptabilisés. Pour des raisons économiques (rapport coûts/utilité), ni les revenus générés par ces transactions, ni les créances ou engagements qui en résultent ne sont décomptabilisés. Cette dérogation n'affecte que de manière minime le résultat annuel et le bilan du CCC.

Les transactions entre l'administration fédérale (DDPS) et RUAG sont, par contre, opérées selon les règles IPSAS. Le chiffre d'affaires de RUAG généré par les commandes du DDPS est compensé par les charges d'armement de ce dernier. Les bénéfices internes ne sont pas pris en considération, tandis que les créances et engagements mutuels sont décomptabilisés.

Transactions liées à l'impôt fédéral direct

En principe, les activités des entreprises de la Confédération sont soumises à l'impôt fédéral direct (IFD), à moins d'en être explicitement exemptées (par ex. les prestations de service dans le domaine du transport ferroviaire). Ni les charges des entreprises de la Confédération liées à l'IFD, ni les revenus fiscaux en résultant et, par conséquent, ni les créances ni les engagements correspondants de l'Administration fédérale des contributions (AFC), ne sont décomptabilisés.

Au niveau des entreprises de la Confédération, les postes destinés aux impôts différés en lien avec l'IFD ne sont pas pris en considération. Ces postes représentent une relation intragroupe unilatérale. L'AFC n'inscrit pas de contrepartie à ce titre. Les montants ne sont donc annulés ni dans le compte de résultats, ni dans le bilan.

ADAPTATION DES CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Si une unité de consolidation a procédé à la correction (retraitement) rétroactive de ses chiffres de l'année précédente, les chiffres la concernant dans le compte consolidé de l'année précédente ne sont pas adaptés. Les effets du retraitement sont saisis dans le capital propre sans incidences sur les résultats au 1^{er} janvier de l'année sous revue.

22 PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET L'ÉVALUATION

PRINCIPE RÉGISSANT L'INSCRIPTION AU BILAN

Les éléments du patrimoine sont inscrits à l'actif s'ils présentent une utilité économique future (afflux de fonds nets) ou servent directement à l'exécution de tâches publiques (potentiel d'utilisation ou potentiel de service). Les engagements existants sont inscrits au passif lorsque leur réalisation risque d'entraîner une sortie de fonds. Ils doivent, en outre, pouvoir être évalués de manière fiable.

PRINCIPE RÉGISSANT L'ÉVALUATION

En principe, les postes du bilan sont évalués au coût d'acquisition ou de revient ou selon la méthode dite du «coût d'acquisition amorti» (at amortized cost), à moins qu'une norme ou des dispositions légales ne prescrivent une autre base d'évaluation.

CONVERSION DES DEVISES

Les chiffres figurant au CCC sont libellés en francs suisses. Le CCC se fonde sur les normes comptables appliquées par les unités de consolidation, normes qui régissent également la méthode de conversion pour les comptes libellés en devises de ces unités ou pour la clôture de leurs filiales. Aucun cours propre au groupe n'est fixé pour les conversions.

PRINCIPES RÉGISSANT LA RÉÉVALUATION

Le montant des valeurs patrimoniales inscrites au bilan est réexaminé chaque fois qu'une surévaluation paraît possible en raison de nouvelles conditions ou d'un événement survenu. Si tel est le cas, la procédure à suivre est la suivante:

Actifs financiers

La dépréciation des actifs financiers inscrits au bilan au coût d'acquisition amorti est calculée à partir de la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des futurs flux de fonds, compte tenu du taux d'intérêt initial effectif.

Autres actifs

Les principes applicables au calcul de la dépréciation des autres actifs dépendent de la question de savoir si un actif est considéré ou non comme générateur de trésorerie.

Les *actifs générateurs de trésorerie* sont des actifs détenus dans le but principal de générer un avantage économique. Dans ce cas, la valeur comptable est comparée à la valeur recouvrable (niveau supérieur de la juste valeur, après déduction des coûts de vente et de la valeur utile). Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, la différence est passée en compte avec incidences sur le résultat en tant que réévaluation.

Si la valeur comptable d'*actifs non générateurs de trésorerie* dépasse le niveau supérieur de la valeur du marché, après déduction des coûts de vente ou du potentiel d'utilisation (potentiel de service), une diminution de valeur correspondant à la différence est comptabilisée en tant que charge. Le calcul du potentiel d'utilisation de certains éléments du patrimoine peut s'avérer difficile en raison de l'absence de flux de trésorerie. La valeur actuelle du potentiel d'utilisation résiduel est déterminée à l'aide de l'une des approches suivantes:

- approche du coût de remplacement après déduction de l'amortissement cumulé;
- approche du coût de remise en état.

COMPTABILISATION DES REVENUS

Chaque afflux de fonds enregistré par une unité est examiné pour déterminer s'il s'agit d'une opération avec contrepartie directe (IPSAS 9) ou d'une opération sans contrepartie directe (IPSAS 23). Les opérations sans contrepartie directe s'effectuent entre unités et consistent en la réception ou le transfert d'une valeur sans que cette prestation ne soit directement indemnisée par une autre prestation de même valeur.

Dans le cas d'une *opération avec contrepartie directe*, les revenus sont en principe comptabilisés au moment où l'unité livre le bien ou fournit la prestation. Pour les contrats de projets, les obligations de performance pas encore honorées sont enregistrées sous les capitaux de tiers. Les revenus sont décomptés et présentés en fonction de la progression du projet.

En l'absence de *contrepartie directe*, il faut distinguer s'il y a obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement. Si une telle obligation existe, le montant correspondant est enregistré sous les capitaux de tiers au moment de la conclusion du contrat et dissout avec incidences sur le résultat en fonction de la progression du projet.

En l'absence de contrepartie directe et d'obligation de fournir une prestation ou d'effectuer un remboursement, comme cela est généralement le cas avec les libéralités, les revenus sont intégralement comptabilisés avec incidences sur le résultat au cours de l'exercice sous revue.

Les revenus sont classés de la manière suivante:

Revenus fiscaux

L'*impôt fédéral direct* (IFD) est comptabilisé selon le principe de caisse, sur la base des montants bruts d'impôt reçus au cours de l'année comptable. Une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible car, au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une telle comptabilisation ne sont pas disponibles. Les parts revenant aux cantons sont enregistrées séparément en tant que charges. Une créance conditionnelle indique les rentrées qu'il faudrait encore prévoir dans les années suivant une hypothétique suppression de l'IFD.

Le *produit de la taxe sur la valeur ajoutée* (TVA) est déterminé sur la base des créances et des engagements provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.) pendant l'exercice comptable. Comme il est peu probable qu'elles donnent lieu à un afflux de fonds, les créances liées à des estimations établies en prévision d'une non-remise de décomptes de la TVA sont comptabilisées en tant que revenus fiscaux avec incidences financières sur la base d'une valeur de référence de 20 %.

Revenus de prestations et de production

Les revenus issus de prestations sont enregistrés au moment de la fourniture des prestations ou de manière linéaire sur la durée du contrat. Les revenus de la vente de produits sont portés au compte de résultats lorsque les risques et les chances liés à la possession du produit sont transférés à l'acheteur.

Revenus des assurances sociales

Les cotisations des assurés et des employeurs (cotisations personnelles et cotisations paritaires) sont déterminées en fonction des taux de cotisation en vigueur. Elles sont comptabilisées selon le principe de l'encaisse.

Autres revenus

Une partie des autres revenus, tels que les revenus des immeubles, sont comptabilisés au prorata du temps. Le reste des autres revenus, tels que le bénéfice distribué par la Banque nationale suisse (BNS), sont comptabilisés au moment de la naissance du droit au paiement.

COMPTABILISATION DES CHARGES

En vertu du principe du fait générateur, les charges doivent être attribuées à la période comptable où elles sont apparues (par ex. les charges de personnel). Dans le domaine des charges de biens et services et des charges d'exploitation, l'élément déterminant pour la comptabilisation est en principe l'acquisition de biens et de services. Les charges de transfert sont comptabilisées sur la base d'une décision ou d'un autre engagement juridiquement contraignant ou encore, dans les cas où aucune prestation directe n'est fournie, au moment où la contribution est due.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient, après déduction des amortissements cumulés. Ces derniers sont effectués de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée. Les fourchettes suivantes s'appliquent à celle-ci:

Biens meubles	
Machines, appareils, outils, machines de bureau, etc.	3–15 ans
Voitures de tourisme, voitures de livraison, camions, autobus	3–20 ans
Véhicules ferroviaires, aéronefs, bateaux	10–33 ans
Matériel informatique, systèmes de communication	2–10 ans
Mobilier	3–20 ans
Installations, installations de stockage, installations d'exploitation	3–25 ans
Biens-fonds et bâtiments	
Biens-fonds	Durée illimitée
Bâtiments, constructions	10–75 ans
Constructions hydrauliques	40–80 ans
Biens d'armement	
Systèmes principaux (systèmes A)	10–75 ans
Infrastructures relatives à la communication	
Installations techniques (cables, canaux)	30–40 ans
Installations techniques (installations de transmission et de commutation)	3–15 ans
Autres installations	3–15 ans
Infrastructures relatives aux routes nationales	
Routes, ponts	30 ans
Tunnels	50 ans
Installations électromécaniques	10 ans
Infrastructures ferroviaires	
Installations techniques (cables, canaux), technique ferroviaire, lignes de contact	10–33 ans
Ouvrages d'art (ponts, tunnels), infra- et superstructure	25–50 ans
Excavation de tunnels	80 ans

Le *matériel d'armement* porté à l'actif comprend les systèmes principaux (systèmes A) prévus dans les programmes d'armement. Le matériel d'armement dont les divers éléments ont une durée d'utilisation différente n'est pas comptabilisé et amorti séparément. Le matériel d'armement différent pouvant être inscrit à l'actif n'est pas porté au bilan. Contrairement à la collecte des données relatives aux systèmes principaux, celle qui concerne les données requises pour l'inscription à l'actif des autres biens d'armement nécessite d'importantes charges administratives, c'est pourquoi cette opération n'est pas effectuée. Les charges liées à ces types de matériel d'armement sont donc comptabilisées au moment de leur acquisition, à l'exception des systèmes principaux, et ne sont pas attribuées en fonction de la durée d'utilisation.

Les *routes nationales* prises en charge par les cantons et terminées pour le 1^{er} janvier 2008 font l'objet d'un délai forfaitaire d'amortissement de 30 ans, étant donné qu'une répartition en différentes catégories n'était pas prévue avant l'introduction de la RPT. Ce délai vaut également pour les bâtiments en rapport avec les routes nationales (centres d'entretien, etc.). En revanche, les installations terminées après le 1^{er} janvier 2008 peuvent être classées en plusieurs catégories.

Les *objets d'art* appartenant à la Confédération ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. L'Office fédéral de la culture tient un inventaire de tous les objets d'art dont la Confédération est en possession.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET SURVALEUR (GOODWILL)

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient.

Survaleur	Pas d'amortissements planifiés, test de dépréciation
Logiciels	Selon durée de vie ou d'utilisation
Autres immobilisations incorporelles (licences, brevets, droits, relations avec la clientèle, marques)	Selon durée de vie ou d'utilisation

PARTICIPATIONS

Une distinction est établie entre les participations dans des sociétés associées et les autres participations:

Dans le cas des *participations dans des sociétés associées*, la Confédération peut exercer une influence déterminante sur l'activité opérationnelle de cette société, sans pour autant contrôler celle-ci. Une telle influence est considérée généralement comme déterminante lorsque la part des droits de vote détenus oscille entre 20 et 50 %. Dans le cas des sociétés associées, l'évaluation s'effectue en général selon la méthode de la mise en équivalence. Si la part détenue dans le capital propre est inférieure à 50 millions, l'évaluation peut, au choix, s'effectuer sur la base de la valeur d'acquisition.

Sont considérées comme *autres participations* les participations dans des entreprises et organisations que la Confédération ne contrôle pas en raison de sa position et sur lesquelles elle n'exerce pas d'influence déterminante. Les autres participations ne sont présentées dans le présent poste de bilan que si elles servent à l'exécution des tâches. Elles sont alors évaluées sur la base de la valeur d'acquisition, car elles n'ont généralement pas de valeur de marché. Les participations à des fins de placement sont portées au bilan dans les «Immobilisations financières» et, pour la plupart, évaluées au prix du marché.

Évaluation à la valeur de mise en équivalence (part dans le capital propre)

L'évaluation à la valeur de mise en équivalence (at equity) se fonde sur des résultats de clôture auxquels ont été appliqués les principes de présentation du CCC.

Elle a pour base le dernier résultat de clôture disponible de la société. Si ces résultats ne correspondent pas au jour de clôture du CCC, il convient soit de demander les résultats au jour de clôture du CCC, soit de se fonder sur les derniers résultats de clôture disponibles de l'entreprise concernée en les adaptant compte tenu des principales transactions survenues entre les deux jours de clôture.

Évaluation à la valeur d'acquisition («at cost»)

Les coûts d'acquisition réels sont déterminants pour l'évaluation initiale à la valeur d'acquisition. En général, la valeur d'acquisition correspond au capital libéré.

L'évaluation postérieure se fonde elle aussi, en principe, sur les coûts d'acquisition, étant donné qu'aucun prix du marché ne peut être déterminé. Les coûts d'acquisition libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours du jour de référence de la clôture.

Si la société restreint considérablement son activité commerciale ou administrative ou si des éléments indiquent que de futurs flux financiers (par ex. possibilité de conversion en liquidités, versements d'intérêts, versements de dividendes) pourraient subir une influence négative, la nécessité de réduire la valeur de la participation sera examinée.

PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

Les charges de prévoyance en faveur du personnel comprennent les engagements liés aux plans de prévoyance de la Confédération et de ses entreprises, qui prévoient le versement de prestations en cas de retraite, de décès et d'invalidité.

En vertu de la norme IPSAS 39, ces plans de prévoyance sont qualifiés de plans de prévoyance fondés sur la primauté des prestations. À la différence de la théorie statique du bilan utilisée dans le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique fondée sur la norme IPSAS 39 consiste à calculer les droits à des prestations de prévoyance acquis, compte tenu de l'évolution future des salaires et des rentes. Les engagements de prévoyance en faveur du personnel inscrits au bilan correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance fondés sur la primauté des prestations, après déduction des avoirs de prévoyance à la valeur de marché.

Les coûts des services rendus au cours de la période et les engagements liés aux plans de prévoyance sont déterminés au moyen de la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées (projected unit credit method). Le calcul se fonde sur les données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.), compte tenu de paramètres démographiques (âge de la retraite, taux de fluctuation, taux d'invalidité, mortalité) et financiers (évolution des salaires et des rentes, taux d'intérêt). Les valeurs calculées sont actualisées à la date d'évaluation sur la base d'un taux d'escompte.

Dans le compte de résultats, les coûts des services rendus au cours de la période, les coûts administratifs et les intérêts des engagements nets de prévoyance sont comptabilisés avec les charges de personnel. Les bénéfices et pertes résultant de modifications de plans sont comptabilisés avec incidences sur le résultat, à condition que les paramètres du partage des risques ne soient pas pris en considération dans l'évaluation de l'engagement. Si l'évaluation se fonde sur le principe du partage des risques, les effets de la modification du plan de prévoyance sont enregistrés dans le capital propre sans incidences sur le résultat.

Les gains et pertes actuariels ainsi que les gains et pertes liés aux placements ou aux plans de prévoyance sont saisis directement dans le capital propre pour la période à laquelle ils sont survenus. Les gains et pertes actuariels découlent de modifications des paramètres utilisés et d'ajustements liés à l'expérience acquise.

Les hypothèses utilisées par les unités consolidées sont reprises telles quelles dans le calcul des engagements de prévoyance. Il en va de même pour les hypothèses établies en rapport avec le partage des risques. En vertu de la norme IPSAS 39, le CCC prévoit l'inscription au passif de l'ensemble des prestations liées à la prévoyance pour la vieillesse. Ceci n'est pas le cas des comptes présentés par les CFF, RUAG et Skyguide, qui appliquent les principes des SWISS GAAP RPC et n'inscrivent donc au passif que le montant qui correspond aux promesses d'assainissement confirmées.

Les autres prestations (primes de fidélité, vacances et heures supplémentaires, etc.) sont provisionnées (prestations en faveur de l'employé).

PROVISIONS

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de fonds afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'en évaluer le montant de manière fiable. Si une sortie de fonds n'est pas probable (< 50 %) ou ne peut être évaluée de manière fiable, l'opération concernée est comptabilisée avec les engagements conditionnels. Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que si un plan de restructuration détaillé a d'ores et déjà été annoncé et publié et si leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

23 EXPLICATIONS CONCERNANT LE COMPTE ANNUEL

1 REVENUS FISCAUX

mio CHF	2020	2021
Revenus fiscaux	67 237	70 238
Impôt fédéral direct	24 146	25 393
Personnes physiques	12 038	12 676
Personnes morales	12 107	12 718
Taxe sur la valeur ajoutée	22 100	23 539
Ressources générales de la Confédération	17 668	18 816
Fonds affectés	4 432	4 723
Impôt anticipé	5 216	4 900
Entrées, impôt anticipé	30 531	33 615
Remboursements, impôt anticipé	-27 189	-23 650
Variation de la provision	1 900	-5 100
Retenue d'impôt, États-Unis	-26	35
Droits de timbre	2 421	2 608
Droit de timbre d'émission	179	272
Droit de timbre de négociation	1 516	1 594
Droit sur les quittances de primes et autres	726	742
Autres impôts à la consommation	8 046	8 459
Impôts sur les huiles minérales	4 243	4 554
Impôt sur le tabac	2 158	2 204
Supplément perçu sur le réseau	1 245	1 288
Impôt sur les boissons spiritueuses	290	305
Impôt sur la bière	110	107
Revenus fiscaux divers	5 309	5 339
Redevances sur la circulation	2 303	2 376
Droits de douane	1 187	1 277
Impôt sur les maisons de jeu	250	248
Produit des taxes d'incitation et autres revenus fiscaux	1 569	1 437

2 REVENUS DE PRESTATIONS DE SERVICE ET DE PRODUCTION

mio CHF	2020	2021
Revenus de prestations de service et de production	24 550	25 079
Revenus des prestations de service postales	4 505	4 172
Revenus des prestations de service postales	4 505	4 172
Résultat des services financiers	1 303	1 396
Revenus des services financiers	1 475	1 534
Charges des services financiers	-172	-137
Revenus des services de télécommunication	11 100	11 183
Services suisses de télécommunication	8 614	8 580
Services étrangers de télécommunication	2 486	2 604
Revenus du domaine de l'armement	1 115	1 195
Technique militaire	223	268
Domaine civil	891	927
Revenus des transports	4 406	4 627
Transport des voyageurs, rail	2 465	2 540
Transport des voyageurs, route	351	402
Transport de marchandises, rail	762	777
Revenus accessoires opérationnels, rail	182	231
Contributions / indemnités des cantons	647	677
Autres revenus de prestations de service	2 120	2 506
Navigation aérienne	197	220
Résultat des services d'assurance	-65	108
Poste, marchandises commerciales	83	87
Prestations de service, recherche / sciences, EPF	645	655
Autres prestations de service, entreprises de la Confédération	1 259	1 435

3 RÉSULTAT NET DES ASSURANCES SOCIALES

mio CHF	2020	2021
Résultat net des assurances sociales	-28 855	-22 431
Revenus des assurances sociales	47 443	49 066
Cotisations de l'assuré et de l'employeur	48 903	50 508
Contributions des cantons / autres revenus	235	247
./. Revenus des assurances sociales du périmètre de consolidation	-1 695	-1 689
Charges des assurances sociales	-76 298	-71 497
Prestations directes de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS)	-45 771	-46 821
Prestations directes de l'assurance-invalidité (AI)	-9 014	-9 232
Prestations directes des allocations pour perte de gain (APG)	-1 634	-1 861
Prestations directes des allocations familiales dans l'agriculture	-91	-89
Prestations directes de l'assurance-chômage (AC) (contributions nettes AVS)	-17 698	-11 792
Prestations directes des allocations pour perte de gain liée au COVID-19 (cotisations à l'AVS en termes nets)	-2 090	-1 702

Les assurances sociales de la Confédération sont financées, en premier lieu, par le biais des cotisations de l'employeur et des employés. À ces cotisations s'ajoutent, dans une mesure déterminante, les contributions issues du budget ordinaire de la Confédération et les parts d'impôts affectées. L'aperçu ci-dessus donne une appréciation en termes nets du résultat des assurances sociales au sens strict (revenus et charges des assurances sociales). Il fait abstraction des montants que la Confédération verse à ses propres assurances sociales sous la forme de contributions, de parts d'impôts et de cotisations de l'employeur.

4 AUTRES REVENUS

mio CHF	2020	2021
Autres revenus	6 417	7 783
Prestations propres portées à l'actif	1 790	1 970
Chemins de fer	1 296	1 388
Autres	494	582
Revenus provenant d'immeubles	784	840
Revenus provenant d'immeubles, entreprises ferroviaires	557	617
Immeubles de la Confédération	70	67
Autres	157	155
Autres revenus relevant de la puissance publique	1 989	2 721
Compensations, amendes	70	53
Distribution du bénéfice de la BNS	1 333	2 000
Revenus de concessions et de vente aux enchères de contingents	331	350
Dons, legs aux EPF	142	122
Autres revenus provenant de libéralités, patentes	113	196
Autres revenus	1 855	2 252
Contributions des cantons aux entreprises ferroviaires	528	545
Prélèvement sur les financements spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers	6	139
Autres revenus divers	1 321	1 568

5 CHARGES DE PERSONNEL

mio CHF	2020	2021
Charges de personnel	-20 283	-19 297
Salaires et traitements	-16 117	-15 872
Charges de prévoyance	-2 314	-1 771
Autres charges de personnel	-1 852	-1 654

6 CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET CHARGES D'EXPLOITATION

mio CHF	2020	2021
Charges de biens et services et charges d'exploitation	-19 781	-19 336
Charges liées au matériel, aux marchandises et aux prestations de service	-5 613	-6 323
Charges liées aux immeubles et loyers	-1 976	-1 959
Charges informatiques	-1 557	-1 656
Charges en matière d'exploitation et d'armement, armée	-1 203	-1 264
Autres charges de biens et services	-495	-477
Autres charges d'exploitation	-8 937	-7 657

7 CHARGES DE TRANSFERT

mio CHF	2020	2021
Charges de transfert	-35 306	-40 151
Parts des cantons aux revenus de la Confédération	-6 470	-6 819
COVID-19 cas de rigueur	-	-4 194
Péréquation des finances, cantons	-3 478	-3 497
Réduction individuelle de primes (RIP), cantons	-2 850	-2 874
Palements directs versés dans l'agriculture	-2 811	-2 811
Prise en charge des coûts des tests de dépistage COVID-19	-417	-2 279
Contributions à des organisations internationales	-2 861	-1 959
Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI	-1 664	-1 772
Indemnités à des collectivités publiques	-1 444	-1 333
Encouragement des énergies renouvelables	-1 245	-1 288
Institutions chargées d'encourager la recherche	-1 115	-1 156
Redistribution des taxes d'incitation	-857	-863
Contributions au trafic ferroviaire régional	-667	-718
Apport aux financements spéciaux enregistrés sous les capitaux de tiers	-165	-120
Cautionnements solidaires COVID-19	-2 392	487
Autres contributions à des tiers	-6 868	-8 954

8 RÉSULTAT FINANCIER

mio CHF	2020	2021
Résultat financier	542	1 497
Revenus financiers	1 989	3 133
Revenus des intérêts	520	530
Revenus de participations financières	279	508
Ajustements de la valeur vénale	994	1 930
Autres revenus financiers	196	165
Charges financières	-1 447	-1 636
Charges d'intérêts	-1 103	-919
Charges de financement	-40	-36
Dépréciations de placements financiers	-60	-50
Ajustements de la valeur vénale	-48	-523
Autres charges financières	-196	-109

9 IMPÔTS SUR LES REVENUS DES ENTREPRISES DE LA CONFÉDÉRATION

mio CHF	2020	2021
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-372	-446
Charges / revenus liés aux impôts courants sur le revenu	-381	-422
Charges / revenus liés aux impôts différés sur le revenu	8	-24

10 RÉPARTITION PAR SECTEUR

mio CHF	Adminis- tration fédérale	Entreprises	Assurances sociales	Consolida- tion	2021
Compte de résultats					
Revenus opérationnels	75 956	31 709	73 646	-29 145	152 166
Charges opérationnelles	-85 781	-29 025	-73 119	29 145	-158 780
Résultat opérationnel	-9 825	2 684	527	-	-6 614
Résultat financier	-510	113	1 894	-	1 497
Part dans le résultat des sociétés associées	186	20	-	-	206
Impôts sur les revenus des entreprises de la Confédération	-0	-446	-	-	- 446
Résultat de l'exercice	-10 149	2 372	2 421	-	-5 357
Personnel					
Effectifs en équivalents plein temps	58 592	98 010	-	-	156 603

11 LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

mio CHF	2020	2021
Liquidités et placements à court terme	58 214	64 411
Caisse	1 579	1 206
Avoirs à vue détenus auprès d'établissements financiers	56 264	62 090
Placements	371	1 115

12 CRÉANCES

mio CHF	2020	2021
Créances	17 230	17 537
Créances résultant de livraisons et de prestations	5 045	5 168
Créances fiscales et douanières	4 749	4 636
Créances en compte courant vis-à-vis des caisses de compensation	3 900	3 643
Autres créances en compte courant	940	896
Autres créances	3 419	3 941
Réévaluations de créances	-824	-746

13 PLACEMENTS FINANCIERS

mio CHF	2020	2021
Placements financiers	117 963	118 254
Placements financiers à court terme	22 301	20 147
Obligations	15 517	15 040
Autres titres	2 740	1 145
Actions	267	362
Placements de fonds	404	422
Prêts	1 994	1 904
Instruments financiers dérivés	538	1 071
Autres placements financiers	841	203
Placements financiers à long terme	95 662	98 107
Obligations	58 356	56 895
Autres titres	368	645
Actions	7 054	8 222
Placements de fonds	8 926	11 237
Prêts	19 604	19 058
Autres placements financiers	1 353	2 050

14 STOCKS

mio CHF	2020	2021
Stocks	5 164	5 086
Stocks civils et travaux en cours	1 812	1 790
COVID: Biens médicaux et vaccins	215	109
Stocks militaires	3 564	3 549
Réévaluations de stocks	-426	-362

15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2021 mio CHF	Acomptes et immobilisa- tions en cours	Biens meubles / autres immob. corporelles	Biens-fonds et bâtiments	Biens d'armement	Infrastructures, communication	Infrastructures, routes nationales	Infrastructures, chemins de fer	Total
Coûts d'acquisition								
État au 01.01.2021	23 238	41 873	56 909	17 292	28 317	49 398	48 206	265 232
Entrées	7 022	609	136	253	1 035	-	328	9 383
Sorties	-14	-1 472	-540	-670	-946	-2 220	-532	-6 394
Variation du périmètre de consolidation	-0	-54	2	-	-	-	-	-52
Transferts	-8 087	-261	1 084	6	158	881	6 013	-207
Écarts de conversion	-6	-18	-6	-	-248	-	-	-278
État au 31.12.2021	22 153	40 677	57 585	16 880	28 316	48 059	54 015	267 685
Amortissements cumulés								
État au 01.01.2021	-0	-26 128	-29 577	-13 458	-19 707	-24 201	-15 595	-128 666
Amortissements	-1	-1 845	-1 024	-626	-1 214	-1 609	-1 196	-7 516
Dépréciations	-4	-6	-2	-	-3	-	-	-15
Sorties	3	1 402	477	670	943	2 220	375	6 089
Variation du périmètre de consolidation	-	54	3	-	-	-	-	57
Transferts	0	1 727	142	-	-0	-0	-1 723	146
Écarts de conversion	0	11	3	-	155	-	-	168
État au 31.12.2021	-3	-24 786	-29 978	-13 415	-19 826	-23 589	-18 139	-129 737
Valeur figurant au bilan au 31.12.2021	22 151	15 891	27 607	3 465	8 489	24 469	35 876	137 948

2020 mio CHF	Acomptes et immobilisa- tions en cours	Biens meubles / autres immob. corporelles	Biens-fonds et bâtiments	Biens d'armement	Infrastructures, communication	Infrastructures, routes nationales	Infrastructures, chemins de fer	Total
Coûts d'acquisition								
État au 01.01.2020	25 394	40 059	55 576	17 590	27 955	49 485	44 763	260 822
Entrées	7 577	629	63	409	1 288	-0	15	9 980
Sorties	-126	-949	-684	-720	-1 042	-925	-1 027	-5 473
Variation du périmètre de consolidation	-	-21	-1	-	-0	-	-	-22
Transferts	-9 606	2 161	1 957	13	135	837	4 456	-46
Écarts de conversion	-1	-7	-1	-	-20	-	-	-28
État au 31.12.2020	23 238	41 873	56 909	17 292	28 317	49 398	48 206	265 232
Amortissements cumulés								
État au 01.01.2020	-8	-25 138	-29 194	-13 501	-19 548	-23 500	-15 294	-126 182
Amortissements	-0	-1 860	-1 004	-677	-1 198	-1 587	-1 261	-7 589
Dépréciations	-0	-33	-4	-	-8	-38	-	-83
Sorties	8	869	631	720	1 038	925	961	5 150
Variation du périmètre de consolidation	-	18	0	-	-	-	-	18
Transferts	-	15	-7	-	0	-0	-1	7
Écarts de conversion	0	2	1	-	10	-	-	13
État au 31.12.2020	-0	-26 128	-29 577	-13 458	-19 707	-24 201	-15 595	-128 666
Valeur figurant au bilan au 31.12.2020	23 238	15 745	27 332	3 834	8 610	25 198	32 611	136 567

Les acomptes et les immobilisations en cours concernent principalement les routes nationales (9,2 mrd), les projets de construction et les acomptes destinés à l'infrastructure ferroviaire et au matériel roulant (6,9 mrd) ainsi que les ouvrages d'infrastructure du St-Gothard et du Ceneri, pour lesquels aucun décompte n'a encore été établi (2,1 mrd).

Le poste «Biens meubles / autres immobilisations corporelles» comprend le matériel roulant et le parc des véhicules des entreprises de transport ferroviaire (8,3 mrd).

16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2021 mio CHF	Immobilisations en cours	Surveleur	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition					
État au 01.01.2021	762	7 002	7 567	2 197	17 527
Entrées	534	3	518	83	1 138
Sorties	-12	-7	-408	-130	-557
Variation du périmètre de consolidation	-0	253	56	16	325
Transferts	-432	-157	319	6	-265
Écarts de conversion	-0	-86	-95	-27	-209
État au 31.12.2021	851	7 007	7 956	2 145	17 959
Amortissements cumulés					
État au 01.01.2021	-8	-1 496	-5 711	-1 266	-8 481
Amortissements	-0	-	-799	-154	-953
Dépréciations	-2	-1	-2	-1	-6
Sorties	0	7	406	130	543
Variation du périmètre de consolidation	-	-	6	14	20
Transferts	-	20	55	-0	75
Écarts de conversion	0	61	76	18	155
État au 31.12.2021	-10	-1 408	-5 970	-1 260	-8 648
Valeur figurant au bilan au 31.12.2021	841	5 599	1 986	885	9 312

2020 mio CHF	Immobilisations en cours	Surveleur	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coûts d'acquisition					
État au 01.01.2020	606	6 981	7 020	2 129	16 735
Entrées	507	-	389	62	957
Sorties	-9	-	-220	-10	-240
Variation du périmètre de consolidation	-	33	0	16	49
Transferts	-341	-	386	3	48
Écarts de conversion	0	-12	-8	-2	-22
État au 31.12.2020	762	7 002	7 567	2 197	17 527
Amortissements cumulés					
État au 01.01.2020	-2	-1 488	-5 095	-1 130	-7 715
Amortissements	-8	-	-834	-150	-992
Dépréciations	-7	-14	-1	-2	-25
Sorties	9	-	215	10	235
Variation du périmètre de consolidation	-	-	1	1	2
Transferts	-	-	-3	3	0
Écarts de conversion	-	6	7	1	14
État au 31.12.2020	-8	-1 496	-5 711	-1 266	-8 481
Valeur figurant au bilan au 31.12.2020	754	5 506	1 856	930	9 046

17 PARTICIPATIONS

2021 mio CHF	BLS SA	Chemin de fer rhétique (RhB)	Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	Autres entrepri- ses de transport concessionnaires	Banques de développement	Pays en développement ou en transition	Autres	Total
Participations								
État au 01.01.2020	565	1 203	516	1 282	830	295	843	5 534
Entrées	-	-	-	-	33	41	53	127
Sorties	-	-	-	-	-	-20	-1	-21
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-26	-26
Part du résultat net figurant au compte de résultats	2	60	37	208	-	-	29	336
Part du résultat net figurant au capital propre	-6	-	-	-	-	-	-7	-13
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-20	-11	-31
Écarts de conversion	-	-	-	-	-53	-23	0	-76
État au 31.12.2020	561	1 263	553	1 490	810	273	881	5 831
Entrées	-	-	-	-	62	46	46	154
Sorties	-	-	-	-	-	-28	-175	-203
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-16	-16
Part du résultat net figurant au compte de résultats	-12	11	23	136	-	-	48	206
Part du résultat net figurant au capital propre	-	1	-	6	-	-	-107	-100
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	21	25	46
Écarts de conversion	-	-	-	-	11	5	-6	10
État au 31.12.2021	549	1 275	576	1 632	883	317	696	5 928

PARTICIPATIONS DANS LES ETC

Les participations importantes dans les entreprises de transport concessionnaires (ETC) sont évaluées en fonction de la part détenue dans le capital propre de ces entreprises. À cet effet, le capital propre des ETC est évalué conformément aux normes IPSAS. Ces dernières traitent les éléments suivants différemment des prescriptions comptables des ETC:

- Les ETC reçoivent, de la part des pouvoirs publics, des prêts remboursables conditionnellement pour le financement de leur infrastructure ferroviaire. Le remboursement de ces prêts est lié à des conditions qui ne sont généralement pas réunies. Dans les comptes des ETC, les prêts conditionnellement remboursables figurent dans les capitaux de tiers en tant qu'engagements. Quelle que soit leur forme juridique, les prêts reçus doivent, selon l'optique économique, être considérés comme faisant partie du capital propre des ETC.
- La Confédération accorde à fonds perdu des contributions aux investissements des ETC dans les travaux de percement de tunnels. En vertu de l'ordonnance du DETEC concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC), les investissements ainsi effectués sont saisis dans les comptes des ETC avec incidences sur les résultats et ne sont donc pas inscrits au bilan. Dans le compte consolidé, ces travaux sont inscrits au bilan en fonction de leur potentiel d'utilisation ou potentiel de service, puis amortis.

PARTICIPATIONS DANS LES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Les participations détenues à des fins d'exécution de tâches sont évaluées à leurs coûts d'acquisition. Les participations détenues en devises étrangères sont évaluées chaque année au cours du jour de référence de la clôture.

18 ENGAGEMENTS COURANTS

mio CHF	2020	2021
Engagements courants	16 060	19 831
Engagements résultant de livraisons et de prestations	4 564	5 294
Engagements fiscaux et douaniers	6 004	5 292
Comptes courants	4 213	7 826
Autres engagements	1 279	1 418

19 ENGAGEMENTS FINANCIERS

mio CHF	2020	2021
Engagements financiers	207 110	214 378
Engagements financiers à court terme	134 049	136 239
Avoirs de clients	110 873	96 160
Emprunts	4 703	4 032
Engagements résultant de papiers monétaires	13 026	10 474
Engagements issus d'opérations de mise en pension	22	19 593
Prêts bancaires	1 186	508
Engagements résultant d'un leasing financier	13	13
Valeurs de remplacement négatives	651	951
Autres engagements financiers	3 575	4 506
Engagements financiers à long terme	73 061	78 139
Emprunts	66 959	71 282
Prêts bancaires	2 657	3 361
Avoirs de clients	8	6
Engagements résultant d'un leasing financier	719	707
Autres engagements financiers	2 719	2 783

20 PROVISIONS

mio CHF	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Démolition, remise en état, élimination	Prestations en faveur de l'employé	Cautionnements	Autres	Total
État au 01.01.2020	20 800	1 964	2 305	2 073	1 484	-	3 328	31 955
Constitution	-	121	50	665	148	2 409	1 313	4 705
Dissolution	-	-	-	-8	-12	-	-1 119	-1 140
Utilisation	-1 900	-173	-21	-164	-92	-90	-158	-2 598
Ajustements de la valeur actuelle	-	-	-	5	0	-	29	35
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-1	-	-0	-1
Écarts de conversion	-	-	-	-	0	-	0	1
Transferts	-	-	-	-0	2	68	-70	-
État au 31.12.2020	18 900	1 912	2 334	2 572	1 529	2 387	3 324	32 957
Modification de la présentation des comptes	5 500	-	-	-	-	-	-6	5 494
État au 01.01.2021	24 400	1 912	2 334	2 572	1 529	2 387	3 318	38 451
Constitution	5 100	110	22	1	86	30	2 004	7 353
Dissolution	-	-	-	-31	-158	-495	-484	-1 168
Utilisation	-	-171	-25	-25	-59	-253	-967	-1 500
Ajustements de la valeur actuelle	-	-	-	4	0	-	29	34
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-2	-	-12	-13
Écarts de conversion	-	-	-	-0	-1	-	-4	-5
Transferts	-	-	-	-	-2	-	2	-
État au 31.12.2021	29 500	1 851	2 331	2 521	1 392	1 669	3 886	43 150
<i>dont à court terme</i>	-	182	-	31	610	371	2 057	3 251
<i>dont à long terme</i>	29 500	1 669	2 331	2 489	782	1 298	1 829	39 899

IMPÔT ANTICIPÉ

La provision couvre les demandes de remboursement attendues ultérieurement au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un paiement entrant a déjà été comptabilisé sur la base d'une déclaration de perception. En application du modèle de calcul, est déduite des rentrées comptabilisées la part qui a déjà été remboursée ou qui a été enregistrée transitoirement. Est également déduit des recettes brutes saisies un montant fondé sur une valeur empirique et correspondant à la part revenant à la Confédération en tant que revenu socle. Le solde correspond au montant de la provision à constituer et reflète les remboursements qui seront probablement sollicités au cours des années suivantes. Comme le remboursement de l'impôt anticipé déclaré peut généralement être demandé dans les trois ans, la provision comprend les arriérés présumés des trois dernières années fiscales écoulées. La provision a été réévaluée au 1^{er} janvier 2021.

ASSURANCE MILITAIRE

La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA) gère l'assurance militaire comme une assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. Des réserves doivent être constituées en vue d'honorer les engagements attendus en cas de survenance d'un sinistre légitimant le preneur d'assurance à toucher une rente de l'assurance militaire. Le calcul de la provision adéquate se fonde sur des modèles actuariels. Chaque rente y est capitalisée, compte tenu des paramètres correspondants (par ex. mortalité, montant de la rente, renchérissement, etc.). Les frais de traitement, les indemnités journalières et les autres prestations en espèces qui découleront de la survenance d'un sinistre sont également calculés d'après des modèles actuariels.

CIRCULATION MONÉTAIRE

Une provision est constituée pour les pièces de monnaie en circulation. Sur la base de valeurs empiriques provenant de la zone euro, une perte de 35 % est attendue, toutes les pièces n'étant pas livrées à la Banque nationale suisse (BNS), même après des années. Le montant de la provision correspond à 65 % de la valeur nominale des pièces frappées et livrées à la BNS, corrigée sur la base de la modification des stocks de la BNS.

FRAIS DE DÉMANTÈLEMENT, DE REMISE EN ÉTAT ET DE GESTION DES DÉCHETS

Les provisions sont principalement constituées en vue de couvrir les futurs frais de démantèlement et la désaffectation de centrales nucléaires appartenant à la Confédération ainsi que pour la gestion des déchets radioactifs provenant de ces centrales. S'appuyant sur une estimation établie par swissnuclear, le calcul des provisions reste imprécis, faute de valeurs empiriques exhaustives concernant le démantèlement de centrales nucléaires et en raison de l'horizon temporel étendu à prévoir pour la gestion des déchets nucléaires. En outre, les provisions couvrent également les coûts requis par le démantèlement d'installations de télécommunication et le rétablissement de l'état initial des propriétés détenues par des tiers.

Se fondant sur les rapports d'experts, le Conseil fédéral a, le 4 décembre 2021, décidé de faire évacuer l'ancien dépôt de munitions de Mitholz. Actuellement estimés à 700 millions, les coûts totaux de cette opération seront répartis sur une durée d'environ 20 ans. Après déduction des parts de ces coûts totaux pouvant être portées au bilan (ouvrages de protection de la route) d'un montant estimé à 110 millions, une provision de 590 millions a été constituée pour couvrir le montant restant.

PRESTATIONS EN FAVEUR DES EMPLOYÉS

Les avoirs des collaborateurs liés aux soldes de vacances et d'heures supplémentaires ainsi que leurs prétentions en matière de primes de fidélité sont inscrits au bilan avec les provisions constituées en vue d'honorer les prestations en faveur des employés.

CAUTIONNEMENTS

Pour s'assurer des liquidités suffisantes, les entreprises ont pu obtenir auprès de leurs banques commerciales des crédits de transition cautionnés par la Confédération (loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19). Ces crédits de transition doivent être remboursés au bout de 8 ans. Les start-up éligibles ont également pu bénéficier de crédits cautionnés. L'octroi des crédits a été assuré par l'intermédiaire d'organisations de cautionnement existantes. Les crédits de transition cautionnés par la Confédération au 31 décembre 2021 s'élevaient à 12 milliards. Une provision d'un montant de 1669 millions a été constituée pour parer aux futurs défauts de paiement attendus.

AUTRES PROVISIONS

Le poste le plus onéreux des autres provisions concerne les coûts relatifs aux tests de dépistage du COVID-19. La Confédération prend à sa charge les coûts des tests de dépistage du SARS-CoV-2 effectués dans le cas des personnes répondant aux critères de suspicion, de prélèvement d'échantillons et de déclaration fixés par l'Office fédéral de la santé publique. Les coûts des tests sont préfinancés par les assureurs maladie et les cantons, qui les facturent ensuite à la Confédération. Les charges à ce titre, évaluées à 2278 millions, ont été calculées sur la base du nombre de tests effectués en 2021 et d'une estimation de la part des tests que la Confédération ne prendra pas en charge du fait que les critères n'étaient pas remplis. De ce total, un montant de 961 millions a déjà été versé aux assureurs et aux cantons ou a été saisi sous forme de facture à honorer. Les coûts restants, qui s'élèvent à 1318 millions, sont comptabilisés à titre de provision à court terme. Celle-ci couvre la totalité des charges liées aux tests effectués jusqu'au 31 décembre 2021 et qui n'ont probablement pas encore été facturés à la Confédération.

21 ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE EN FAVEUR DU PERSONNEL

En vertu de la législation suisse, les unités d'un groupe se dotent d'une fondation de prévoyance juridiquement autonome à laquelle elles confient la gestion des engagements de prévoyance. Selon la norme IPSAS 39, les institutions de prévoyance suisses sont considérées comme des institutions orientées vers les prestations, c'est pourquoi leurs défauts ou excédents de couverture, calculés sur la base de principes actuariels, doivent être portés au bilan du groupe. Chaque caisse de prévoyance dispose de son propre organe paritaire composé d'un nombre égal d'employés et de représentants de l'employeur. Les institutions de prévoyance supportent elles-mêmes les risques liés aux questions actuarielles et aux placements. La stratégie de placement est définie de telle manière que les prestations réglementaires puissent être fournies dès qu'elles sont exigibles.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE FIGURANT AU BILAN

mio CHF	2020	2021
Engagement de prévoyance	13 023	5 004
Valeur actuelle de l'engagement de prévoyance	102 783	98 444
Juste valeur de la fortune de prévoyance	-89 761	-93 440

L'engagement net de prévoyance figurant au bilan a diminué de 8,0 milliards en 2021. Cette diminution est liée, avant tout, au résultat positif des placements de la fortune de prévoyance (+ 4,9 mrd) et à la hausse du taux appliqué à l'actualisation des engagements de prévoyance (+ 2,2 mrd). Les effets de la réévaluation sont saisis directement dans le capital propre.

CHARGES DE PRÉVOYANCE SELON IPSAS 39

mio CHF	2020	2021
Charges de prévoyance	-2 314	-1 771
Coût des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	-2 287	-2 128
Modifications du plan de prévoyance	-7	413
Coûts administratifs	-38	-37
Charges d'intérêts de l'engagement de prévoyance	-53	-200
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	72	182

RÉÉVALUATION DES ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE ET DE LA FORTUNE DE PRÉVOYANCE

mio CHF	2020	2021
Réévaluation comptabilisée dans le capital propre	3 780	7 848
Gains (+) / pertes (-) actuariels	675	2 974
Modification des hypothèses financières	1 434	2 176
Modification des hypothèses démographiques	473	2 931
Ajustements fondés sur l'expérience	-1 232	-2 133
Revenus de la fortune de prévoyance (sans les intérêts fondés sur le taux d'actualisation)	3 105	4 874

DÉTAILS CONCERNANT LES PLANS DE PRÉVOYANCE

Les principaux plans de prévoyance sont ceux de la Confédération, du domaine des EPF, de la Poste, des CFF et de Swisscom. Leurs indicateurs sont présentés ci-après:

RÉPARTITION PAR SECTEUR

	Adminis- tration générale de la Con- fédération	Domaine des EPF	Poste	CFF	Swisscom
Effectif des assurés actifs	40 747	20 976	38 221	30 407	16 913
Effectif des bénéficiaires de rentes	27 426	6 115	37 043	26 501	9 345
Taux d'actualisation	0.40%	0.40%	0.30%	0.40%	0.30%
Application du partage des risques	oui	oui	oui	n.d.	oui

TAUX D'ACTUALISATION

Fixé individuellement par les unités du groupe, le taux appliqué à l'actualisation des engagements de prévoyance est utilisé tel quel dans le compte consolidé. Les taux d'actualisation se fondent sur les emprunts d'entreprises de première catégorie.

PARTAGE DES RISQUES (RISK SHARING)

Les modalités traditionnelles d'évaluation des engagements de prévoyance selon IPSAS 39 partent du principe que les coûts de financement des promesses actuelles en matière de prévoyance sont assumés uniquement par l'employeur. Toutefois, en cas d'assainissement, l'employeur comme l'employé fournissent chacun une contribution.

Avec la prise en considération du partage des risques (risk sharing) dans le cadre de l'évaluation de l'engagement de prévoyance, seule la part de l'engagement qui incombera vraisemblablement à l'employeur est reportée au bilan de l'employeur. Par conséquent, le montant de l'engagement inscrit au bilan correspond davantage à la réalité. En outre, les effets d'une modification des plans sont saisis non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre en tant qu'élément de la réévaluation de l'engagement.

Les grands plans de prévoyance tels que ceux de la Confédération, du domaine des EPF, de la Poste et de Swisscom sont évalués compte tenu du principe du partage des risques. À l'heure actuelle, celui-ci ne peut pas être pris en considération dans l'évaluation du plan de prévoyance des CFF.

22 AUTRES ENGAGEMENTS À LONG TERME

mio CHF	2020	2021
Autres engagements à long terme	5 069	5 448
Fonds spéciaux	1 946	2 312
Fonds alimenté par le supplément perçu sur le réseau	1 265	1 623
Fonds pour dommages d'origine nucléaire	521	529
Caisse de compensation pour allocations familiales	95	95
Autres fonds spéciaux	65	65
Fonds affectés	2 907	2 980
Contributions à la recherche affectées	1 608	1 605
Financements spéciaux	840	893
Autres fonds affectés	459	482
Engagements à long terme distincts	215	156

23 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

mio CHF	2020	2021
Engagements conditionnels	41 252	36 769
Cautions et garanties	31 434	25 309
Construction de logements à caractère social	3 493	3 713
Entreprises de transport concessionnaires	2 678	2 855
FMI, arrêté sur l'aide monétaire	8 588	3 753
FMI, FFRPC	1 281	1 922
Crédits de transition COVID-19	12 938	10 403
Navigation en haute mer	311	277
Autres cautions et garanties	2 144	2 385
Engagements de capital en faveur des banques de développement	7 428	9 165
Cas juridiques	652	551
Autres engagements conditionnels	1 737	1 745
Démantèlement et élimination	382	354
Divers autres engagements conditionnels	1 355	1 390

CAUTIONNEMENTS ET GARANTIES

Dans le cadre de l'exécution de ses tâches, la Confédération octroie des garanties et des cautionnements. Elle s'engage ainsi à procéder à certains paiements en faveur du titulaire de la garantie si un preneur de crédit ne s'acquitte pas de ses obligations de paiement.

La *construction de logements à caractère social* est subventionnée indirectement par l'octroi de cautionnements. Pour encourager la construction de logements, la Confédération cautionne les hypothèques de rang inférieur des personnes physiques. En outre, elle peut accorder des cautionnements aux organismes actifs dans la construction de logements d'utilité publique et se porter garante des emprunts émis par des centrales d'émission d'utilité publique.

La Confédération se porte garante, pour les *entreprises de transport concessionnaires* (ETC), des crédits contractés pour assurer l'acquisition de moyens d'exploitation à des conditions avantageuses. Le crédit-cadre approuvé par le Parlement s'élève à 11 milliards. Il est versé par tranches sous la forme de déclarations de garantie en faveur des ETC.

La Confédération garantit à la Banque nationale suisse (BNS) le remboursement des crédits que celle-ci octroie au Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la loi sur l'aide monétaire et au *Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance* (FFRPC) du FMI. L'*arrêté sur l'aide monétaire du FMI* vise à prévenir ou corriger des perturbations graves du système monétaire international. Financé par des contributions bilatérales et des ressources du FMI, le FFRPC permet d'accorder des crédits aux pays membres à faibles revenus à des conditions préférentielles.

Pour s'assurer des liquidités suffisantes, les entreprises affectées par la crise du COVID-19 ont pu solliciter des *crédits de transition COVID-19* cautionnés par quatre organisations de cautionnement dans le cadre de cautionnements solidaires. Bien que n'étant pas partie aux contrats de cautionnement, la Confédération répondra des pertes subies par ces organisations. Pour couvrir la sortie de fonds attendue, une provision de 1,6 milliard a été constituée. Les cautionnements pour lesquels aucune sortie de fonds n'est attendue selon les estimations actuelles sont comptabilisés au titre des engagements conditionnels (10,4 mrd).

Les *autres garanties et cautionnements* concernent notamment les postes suivants:

- compagnies aériennes et entreprises connexes (1354 mio)
- entraide internationale en matière de prestations de l'assurance-maladie (300 mio)
- restructuration des stocks obligatoires (213 mio)

ENGAGEMENTS DE CAPITAL EN FAVEUR DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT

Capitaux de garantie non encore versés, les engagements de capital peuvent être sollicités au besoin par les banques de développement. Les participations détenues dans des banques de développement s'inscrivent dans les mesures d'aide publique au développement de la Suisse, car ces banques favorisent un développement économique et social durable dans les pays destinataires. Les capitaux de garantie contribuent à la couverture des emprunts contractés par ces banques sur les marchés internationaux des capitaux.

24 CRÉANCES CONDITIONNELLES

mio CHF	2020	2021
Créances conditionnelles	21 943	23 800
Créances en matière d'impôt fédéral direct non portées au bilan	20 900	23 200
Autres créances conditionnelles	1 043	600

Créances en matière d'impôt fédéral direct (IFD) non portées au bilan (sans la part cantonale aux rentrées fiscales de 21,2 % depuis le 1^{er} janvier 2021): prélevé ex post, l'IFD n'est dû que dans l'année suivant l'année fiscale. La comptabilisation des recettes par la Confédération se fait au moment du versement, par les cantons, des parts revenant à la Confédération (principe de la comptabilité de caisse). Si l'IFD avait été supprimé à fin 2021, des recettes estimées à 23,2 milliards pourraient encore être réalisées à ce titre les années suivantes. Conformément à la loi, ces avoirs sont dus à la Confédération. Il n'est toutefois pas possible de porter au bilan la totalité des créances dues jusqu'à l'année fiscale 2021 comprise car, à la date de clôture, celles-ci ne sont pas encore toutes disponibles. C'est pourquoi les avoirs non encore reçus doivent être comptabilisés en tant que créances conditionnelles.

Les *autres créances conditionnelles* se composent de prononcés d'amendes de la Commission de la concurrence qui ont été contestés par des tiers et sont traités par le tribunal (0,3 mrd). S'y ajoutent les créances contestées en matière d'impôt anticipé et de droits de timbre (0,2 mrd). Il s'agit de créances contre lesquelles un recours juridique a été déposé et dont l'exigibilité doit encore être déterminée.

25 PLAFOND D'ENGAGEMENT DE L'ASRE

mio CHF	2020	2021
Plafond d'engagement de l'ASRE		
Plafond d'engagement de l'ASRE	16 000	14 000
Montant utilisé	11 680	9 926
Taux d'utilisation en %	73%	71%

Le Conseil fédéral fixe le plafond d'engagement de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE). Ce plafond s'élève actuellement à 14 milliards. Il représente le plafond du total des engagements, c'est-à-dire le volume total des prestations assurées par l'ASRE à l'égard de ses preneurs d'assurance. Il est réexaminé périodiquement et adapté au besoin.

À fin 2021, l'engagement d'assurance se montait à 9,9 milliards, ce qui signifie que le plafond a été sollicité pour une part de 71 %. Les engagements de l'assurance comprennent les sommes des polices d'assurance en cours (7,1 mrd) et les accords de principe (2,8 mrd).

26 ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Le Conseil fédéral a adopté le compte consolidé 2021 le 13 avril 2022.

L'événement suivant est survenu après la date de clôture du bilan: le 11 mars 2022, le Conseil fédéral a décidé que, pour toutes les entreprises ayant établi des décomptes en 2020 et 2021 selon la procédure sommaire de décompte des indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT), le droit aux IRHT sera désormais évalué, sur demande, par les caisses de chômage. À cet effet, celles-ci devront, pour chaque période de décompte, déposer une demande incluant un décompte détaillé permettant de calculer également les indemnités de vacances et de jours fériés des employés payés au mois. Pour assurer la mise en œuvre de cette décision, le Conseil fédéral sollicite auprès du Parlement un crédit supplémentaire de 2,1 milliards.

24 TABLEAU DES PARTICIPATIONS

UNITÉS CONSOLIDÉES

Participations	Part du capital détenue (en %)	Méthode d'évaluation
Secteur de l'administration fédérale		
Administration générale de la Confédération		
Département des affaires étrangères	100	Intégration globale
Département de l'intérieur	100	Intégration globale
Département de justice et police	100	Intégration globale
Département de la défense, de la protection de la population et des sports	100	Intégration globale
Département des finances	100	Intégration globale
Département de l'économie, de la formation et de la recherche	100	Intégration globale
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	100	Intégration globale
Autorités et tribunaux	100	Intégration globale
Comptes spéciaux		
Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF)	100	Intégration globale
Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA)	100	Intégration globale
Unités administratives décentralisées (financées par l'impôt)		
Domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF)	100	Intégration globale
Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP)	100	Intégration globale
Institut fédéral de métrologie (METAS)	100	Intégration globale
Innosuisse	100	Intégration globale
Pro Helvetia	100	Intégration globale
Musée national suisse (MNS)	100	Intégration globale
Sociétés associées importantes		
BLS SA	22	Mise en équivalence
Chemin de fer rhétique (RhB)	43	Mise en équivalence
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	77	Mise en équivalence
Secteur des entreprises de la Confédération		
Entreprises de la Confédération		
<i>Société-mère, filiales comprises</i>		
La Poste Suisse SA	100	Intégration globale
Swisscom SA	51	Intégration globale
Skyguide SA	100	Intégration globale
CFF SA	100	Intégration globale
AlpTransit Gotthard SA	100	Intégration globale
BLS Réseau SA	50	Intégration globale
SIFEM SA	100	Intégration globale
RUAG (BGRB Holding SA)	100	Intégration globale
Unités administratives décentralisées (pas ou peu financées par l'impôt)		
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)	100	Intégration globale
Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)	100	Intégration globale
Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN)	100	Intégration globale
Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)	100	Intégration globale
Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE)	100	Intégration globale
Société suisse de crédit hôtelier (SCH)	21	Intégration globale
Service suisse d'attribution des sillons (SAS)	100	Intégration globale
Swissmedic	66	Intégration globale
Secteur des assurances sociales de la Confédération		
Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	100	Intégration globale
Assurance-invalidité (AI)	100	Intégration globale
Allocations pour perte de gain (APG)	100	Intégration globale
Allocations familiales dans l'agriculture (AFA)	100	Intégration globale
Assurance-chômage (AC)	100	Intégration globale

